



Dispositif d'Accompagnement et de Ressources (D.A.Re.) André Bodereau

.....
Projet d'établissement 2023-2027

« Pour un accompagnement vers
une société inclusive. »

NORMANDIE

la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

D.A.Re. André Bodereau

SOMMAIRE

Le mot du directeur	4
Méthodologie d'élaboration du projet d'établissement	5
Calendrier d'élaboration et de validation du projet d'établissement	6

Partie I. L'identité institutionnelle du D.A.Re. André Bodereau

1. La Ligue de l'enseignement de Normandie : des valeurs et des idées.....	7
2. L'identité administrative	9
3. L'historique du D.A.Re.	10
4. Le public	12
5. L'organisation en plateformes	12
6. Le projet personnalisé d'accompagnement (PPA)	15
7. Les missions et le cadre réglementaire	16
8. Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la Haute Autorité de Santé	17
9. La politique de prévention et de lutte contre la maltraitance et de promotion de la bientraitance	19
10. L'évaluation et l'amélioration continue de la qualité	20
11. Les professionnels du dispositif	20
12. Les principaux partenariats	21

Partie II. Les axes du projet d'établissement 2023-2027 : Vers une société inclusive

Axe 1. Développer des organisations et pratiques permettant de structurer des parcours inclusifs avec les acteurs du droit commun et les ressources sanitaires, sociales et médico-sociales.....	29
Finalité 1. Accompagner les parcours résidentiels vers l'autonomie dans l'habitat.....	29
Finalité 2. Consolider la « fonction ressources » du D.A.Re.	30
Axe 2. Développer la qualité des accompagnements en associant les usagers et leur environnement social et familial	31
Finalité 3. Mettre en œuvre la démarche d'amélioration continue de la qualité des prestations dans le nouveau cadre légal de l'évaluation des ESSMS.	31
Finalité 4. Anticiper la réforme SERAFIN-PH pour soutenir l'accompagnement des personnes	32
Finalité 5. Redynamiser la participation collective à l'établissement des personnes accompagnées et de leurs représentants / place des parents dans l'établissement.	33
Finalité 6. Renforcer la prévention et la lutte contre la maltraitance et démarche de bientraitance.	34
Finalité 7. Accompagner les parents dans leurs rôles auprès de leurs enfants.....	35

Axe 3. Transformer l'offre afin de répondre aux besoins et aux spécificités du public et renforcer l'efficacité.....	36
Finalité 8. Améliorer l'accompagnement des personnes présentant des Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA).....	36
Finalité 9. Formaliser un cadre cohérent concernant la vie intime, affective et sexuelle, adapté à chaque tranche d'âge et à chaque modalité d'accompagnement.....	37
Finalité 10. Aménager l'offre de la fonction répit.....	38
Liste des sigles.....	40
Annexes	42
Annexe 1. 3 axes, 10 finalités et 22 fiches actions	42
Axe 1. Développer des organisations et pratiques permettant de structurer des parcours inclusifs avec les acteurs du droit commun et les ressources sanitaires, sociales et médico-sociales.....	44
Finalité 1. Accompagner les parcours résidentiels vers l'autonomie dans l'habitat.....	44
Finalité 2. Consolider la « fonction ressources » du D.A.Re.	46
Axe 2. Développer la qualité des accompagnements en associant les usagers et leur environnement social et familial.....	47
Finalité 3. Mettre en œuvre la démarche d'amélioration continue de la qualité des prestations dans le nouveau cadre légal de l'évaluation des ESSMS.	47
Finalité 4. Anticiper la réforme SERAFIN-PH pour soutenir l'accompagnement des personnes.	48
Finalité 5. Redynamiser la participation collective à l'établissement des personnes accompagnées et de leurs représentants / place des parents dans l'établissement.	50
Finalité 6. Renforcer la prévention et la lutte contre la maltraitance et démarche de bientraitance.	52
Finalité 7. Accompagner les parents dans leurs rôles auprès de leurs enfants.....	55
Axe 3. Transformer l'offre afin de répondre aux besoins et aux spécificités du public et renforcer l'efficacité.....	58
Finalité 8. Améliorer l'accompagnement des personnes présentant des Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA).....	58
Finalité 9. Formaliser un cadre cohérent concernant la vie intime, affective et sexuelle, adapté à chaque tranche d'âge et à chaque modalité d'accompagnement.	60
Finalité 10. Aménager l'offre de la fonction répit.....	64
Annexe 2. Le plan d'action 2023-2027	66
Annexe 3. Procédure d'admission	68

Le mot du directeur

Cela fait maintenant deux ans que le DARE André Bodereau s'est mis en marche sur les bases d'une histoire riche d'expériences et sur des valeurs associatives portées et défendues par les professionnels depuis 60 ans.

Nous avons osé (« to dare »).

Oser regrouper l'IME et le SESSAD André Bodereau en une seule entité.

Oser prendre le virage d'une nouvelle organisation et de nouvelles pratiques afin de proposer aux jeunes qui nous sont confiés et à leur famille la possibilité :

- D'agir avec eux pour réduire les conséquences du handicap.
- De penser, pour eux, le milieu ordinaire autant que l'on peut, autant que souhaitable.
- D'agir sur l'environnement.

Oser, dans notre champ d'action et sur notre territoire, commencer à essaimer des possibles.

Ce nouveau projet du DARE André Bodereau se veut une continuité de notre projet 2017-2022, un projet pour un accompagnement vers une société inclusive.

Ce projet s'inscrit également dans le cadre des politiques publiques et du CPOM 2020-2024. Il sera une base, avec d'autres éléments et indicateurs, de la négociation de notre nouveau CPOM 2025-2029.

Les enjeux priorités pour les cinq années à venir vont permettre de consolider les pratiques actuelles et d'en développer de nouvelles. Ils s'inscrivent également, dans la dynamique que je souhaite pour les plateformes depuis 2021, à savoir des plateformes :

- > Mobiles et adaptables dans leurs réponses aux besoins au vu de l'ensemble des prestations qu'elles proposent.
- > Décloisonnées, car elles s'appuient sur les ressources, les acteurs du territoire.
- > Décentrées au sens où elles peuvent être en position de tiers favorisant l'inclusion, la médiation ou la coordination.

Il nous reste encore beaucoup à faire avec nos partenaires et les acteurs institutionnels pour que chacun puisse penser « *qu'une société inclusive est une société sans privilèges, sans exclusivités ni exclusions. Sans hiérarchisation. Sans ligne Maginot pour se protéger de ceux qui font l'épreuve d'un dysfonctionnement de leur corps ou de leur esprit, et épuisent leurs forces à résister au danger de néantisation. Ils n'ont pu choisir leur destin ; ils l'auraient souhaité mais ils n'ont pas eu cette latitude. Nul n'a le droit de les dépouiller de leur part légitime du patrimoine commun ; de les priver du droit à avoir des droits* ». Charles Gardou¹

Ce défi inclusif qui est face à nous est un beau challenge. Ce nouveau projet, l'engagement et l'esprit d'initiative de chacun permettront, j'en suis sûr, de le relever.

Patrick Allizard
Directeur

¹ Charles Gardou, Anthropologue et professeur des universités françaises. « La société inclusive, parlons-en ! Il n'y a pas de vie minuscule » Edition ERES-2012

Méthodologie d'élaboration du projet d'établissement

La démarche d'élaboration du nouveau projet d'établissement a été construite en cohérence avec les recommandations de la Haute Autorité de Santé. Cette démarche s'est appuyée sur un dispositif participatif et transversal reposant sur trois instances au sein du D.A.Re. André Bodereau.

- **Un comité de pilotage (COPIL)** composé de la présidente de la Ligue de l'Enseignement de Normandie et de l'administrateur présent à la commission médico-sociale de l'association, de la présidente du Conseil de la Vie Sociale (C.V.S.) de l'établissement, du directeur et de la directrice adjointe du D.A.Re. et d'un représentant du personnel.
- **Un Groupe d'Orientation Stratégique (G.O.S.)** composé de l'ensemble des responsables hiérarchiques du D.A.Re. : Le directeur, la directrice adjointe, les responsables de plateforme, le coordonnateur pédagogique et le médecin-chef. Ce groupe a assuré le pilotage de la démarche de projet. Il a réalisé un diagnostic partagé qui a permis de définir des enjeux stratégiques pour la période 2023-2027.
- **Cinq Groupes de Travail (GT)** composés de professionnels représentant les différents métiers au sein de l'établissement. Il faut souligner ici la participation de la présidente du C.V.S. et de la présidente de la ligue de l'enseignement de Normandie aux séances d'un groupe de travail. Les thématiques de travail de ces groupes ont été identifiées par le Groupe d'Orientation Stratégique comme des enjeux stratégiques. Les groupes de travail ont suivi le projet tout au long de la démarche en effectuant des recueils de données et d'analyses complémentaires lors des intersessions en facilitant les contributions. Les membres des groupes de travail ont été les passeurs de la démarche auprès de leurs collègues et de toute personne concernée par le projet. Les groupes de travail ont élaboré les réflexions relatives aux enjeux identifiées par le G.O.S.

Calendrier d'élaboration et de validation du projet d'établissement



- G.O.S. n°1,2 et 3 : 31/01/22, 28/02/22, 21/03/22
- Présentation de la démarche aux professionnels du D.A.Re. 08/04/22
- Copil 1 : 04/05/22
- Réunion des GT n°1,2,3 et 4. 11/05/22, 25/05/22, 08/06/22, 22/06/22
- Copil 2 : 07/09/22
- GT n°5,6,7 et 8 : 14/09/22, 21/09/22, 05/10/22, 19/10/22
- Copil 3 : 01/02/2023
- Conseil de la Vie Sociale pour avis : 11/03/23
- Conseil d'administration de l'association pour validation : 27/03/23
- Présentation du projet aux professionnels du D.A.Re. André Bodereau : 07/04/23

Partie I. L'identité institutionnelle du D.A.Re. André Bodereau

1. La Ligue de l'enseignement de Normandie : des valeurs et des idées

Le D.A.Re. André Bodereau est un établissement de la ligue de l'enseignement de Normandie qui promeut une société égalitaire qui permettra à l'Homme libre de vivre sur une planète à préserver.

Elle se positionne comme acteur de l'éducation populaire formant des citoyens et des citoyennes en mesure de considérer la culture au sens large comme un bien commun accessible à tous. Un bien qui doit être constitutif d'une démocratie reconnaissant chaque personne en égale dignité.

Elle est aussi une actrice politique en tant que corps intermédiaire œuvrant dans l'intérêt général. Sa gouvernance s'appuie sur le modèle associatif : médiation et co-construction sont deux outils permettant la mise en place de son projet.

Le projet associatif 2019-2024 définit 6 enjeux :

1 Pour une transition écologique juste et solidaire

Il faut défendre un modèle de société égalitaire fondée sur une économie respectueuse et durable et donner à chacun le pouvoir de vivre dans un cadre commun en protégeant notre avenir et celui des générations futures.

2 Pour un investissement massif dans l'éducation

La formation tout au long de la vie est l'acte fondateur de la Ligue de l'enseignement. Il faut la soutenir pour construire une société d'hommes et de femmes libres et responsables. Cette émancipation passe nécessairement par les démarches d'éducation populaire.

3 Pour le développement d'une participation active du citoyen dans le cadre démocratique

Participer à la fabrique du citoyen, c'est l'essence même de la Ligue de l'enseignement. Il faut aujourd'hui renouveler les pratiques démocratiques dans le système républicain de la démocratie représentative. La Ligue de l'enseignement de Normandie et son réseau veulent y prendre part et seront « des activateurs de capacités démocratiques ».

4 Pour la construction de forces collectives qui agissent sur les territoires

« Le projet républicain est inachevé. La République appelle un combat sans cesse recommencé. Elle réclame des militants. » Tel est le constat fait dans la résolution du congrès national de la Ligue en juin 2019. La Ligue de l'enseignement de Normandie s'inscrit dans cette volonté de faire vivre la République et de refonder le pacte social.

5 Pour la préservation d'une république laïque, et d'une société libre et ouverte sur le monde

Il faut faire le pari de l'unité et du bien commun en s'appuyant sur le principe laïque : respecter la diversité de la société française, mais aussi repenser les solidarités dans une société d'individus.

6 Pour l'affirmation de notre identité associative

Il faut continuer à promouvoir le triple rôle de l'association : humain (partager le plaisir de faire ensemble), social (dans l'intérêt général) et politique (pour l'émancipation individuelle et collective). Mais il faut également faire évoluer les formes militantes pour répondre aux besoins des citoyens du 21^e siècle dans un monde numérisé.

Pour mener à bien ce projet, la Ligue de l'enseignement de Normandie s'appuie sur ses valeurs :

► Agir pour la laïcité

Principe républicain et constitutionnel, la laïcité garantit l'expression de la diversité . Elle crée les conditions propices pour « faire société ».

► Agir pour la diversité/égalité

Force pour la République, la diversité est une source d'enrichissement individuel et collectif. L'égalité en droit permet son expression et garantit le « vivre ensemble » pacifié en reconnaissant l'autre dans sa singularité.

► Agir pour l'éducation

Pour une école laïque publique ouverte sur le monde. Pour l'éducation tout au long de la vie. Pour toutes les formes d'éducation (formelle, non formelle, informelle).

► Agir pour la citoyenneté

Exercice actif, la citoyenneté, c'est d'abord vouloir prendre les choses en main ! C'est avoir accès à des outils pour acquérir la connaissance, en développer et ainsi pouvoir agir.

► Agir pour la démocratie

Forme d'exercice de la liberté, la démocratie s'appuie sur le droit de chacun à participer à des prises de décisions collectives.

► Agir pour la solidarité / l'engagement

Indissociables, la solidarité et l'engagement constituent une alliance représentative d'un contrat collectif qui participe à la construction d'une société plus juste et plus fraternelle. C'est une union autour d'un projet commun.

► Agir pour l'émancipation / la socialisation

Préalables indispensables vers l'autonomie, l'émancipation et la socialisation sont les vecteurs permettant à chacun de prendre sa place dans la société.

Dans une logique de restructuration des activités des 5 fédérations départementales en une union régionale, la ligue de l'enseignement de Normandie s'organise autour d'un pôle administratif et de 8 pôles opérationnels :

- Politiques Éducatives Territoriales (PET) ;
- Ressources associatives, animation des réseaux de l'économie sociale et solidaire ;
- Engagement des jeunes ;
- Actions Éducatives en Milieu Scolaire (AEMS) et USEP ;
- Tourisme Éducatif et Social (TES) ;
- Ressources pour le sport affinitaire/UFOLEP ;
- Actions culturelles et cinéma ;
- Action Sociale et Médico-Sociale (ASMS).

Si la gestion du D.A.Re. fait partie intégrante de ce dernier pôle, sa vocation répond également à une logique de transversalité avec l'ensemble des autres pôles dont les différentes activités qui s'y développent constituent dès lors autant d'outils d'inclusion pour les personnes en situation de handicap, qu'elles soient accompagnées par le D.A.Re. André Bodereau ou d'autres structures médico-sociales de la région.

2. L'identité administrative

Le D.A.Re. est autorisé par l'Agence Régionale de Santé de Normandie. Depuis le premier janvier 2021, il est autorisé à fonctionner en mode dispositif et bénéficie d'un numéro de FINESS unique.

N° FINESS	14 000 25 51
Raison sociale	D.A.Re. André Bodereau
Adresse	29 rue Serge Rouzière 14123 Fleury sur Orne
Catégorie	Institut Médico-Educatif Hébergement médicalisé pour enfants handicapés Tous projets éducatifs thérapeutiques et pédagogiques [48] Tous modes d'accueil et d'accompagnement [010] Tous Types de Déficiences Pers. Handicap. (sans autre indic.) 00180

3. L'historique du D.A.Re.

Depuis 1963, date de la création de l'Institut Médico-Pédagogique (IMP) de Clinchamps-sur-Orne (60 places d'internat pour filles), la ligue de l'enseignement de Normandie est engagée dans l'écoute des plus démunis pour favoriser leur intégration dans le respect de leur personne, de leur différence et du principe de non-discrimination et ainsi garantir leur reconnaissance à part entière de leur place dans la société française.

À partir de cette époque, la ligue n'a eu de cesse de développer et d'ajuster les outils nécessaires pour répondre aux besoins des personnes accueillies.

1974, la capacité de l'IMP est ramenée à 50 places ; **1976**, s'ouvre à Fleury sur Orne un Institut Médico-Professionnel (IMPro) d'une capacité de 96 places pour filles (48 semi-internes et 48 internes) ; **1978**, 20 places de l'IMP sont dédiées à de jeunes aveugles et amblyopes ; **1979**, l'IMP obtient un agrément mixte jusque 14 ans ;

1980, l'IMP et l'IMPro ne sont plus qu'un seul et même établissement : l'IME André Bodereau. À la même époque est créée une structure extérieure (foyer de 12 places au détriment du semi-internat). À cette date, l'IME compte sur les deux sites 110 internes et 36 semi-internes ; **1984**, transformation de la section pour aveugles et amblyopes en PFS pour les quelques jeunes pris en charge ; **1985**, fermeture de la section pour aveugles et amblyopes ; **1986**, premières réflexions communes avec l'Éducation Nationale pour la mise en place d'un service d'aide et de soins pour des semi-internes avec une scolarité en milieu ordinaire ; **1989**, le premier projet individuel au titre d'un service d'éducation spéciale voit le jour ;

1993, 16 places de Service d'Éducation Spéciale et de Soins Aux Domiciles (SESSAD) sont créées et l'agrément de l'IME se trouve modifié avec 74 places d'internes (dont 2 PFS), 30 places de semi-internes et 16 places de SESSAD, soit un effectif total de 120 places ; **1999**, le nombre de semi-internes augmente (+ 27) au détriment de celui des internes (-10). L'effectif total est de 137 ;

2000 à 2003, plusieurs ajustements s'opèrent avec une modification d'agrément en 2003 : 43 places d'internat, 82 places de semi-internat et 43 places de SESSAD, soit un total de 168 places. À cette époque, le SESSAD est considéré comme le second établissement de l'œuvre gestionnaire ; **2004**, afin de répondre au développement de l'inclusion scolaire, se crée le Semi-Internat à Temps Partagé (SITP). Ce service à la frontière entre l'IME et le SESSAD permet à des jeunes d'être scolarisés en milieu ordinaire à temps partiel et de bénéficier du plateau technique de l'établissement. La répartition du temps du jeune entre l'École et l'IME se fait en concertation entre les acteurs au regard du projet individuel d'accompagnement et du projet personnalisé de scolarisation de chaque jeune. 16 garçons et filles âgés de 7 à 16 ans y sont accompagnés ;

2005 : Suite aux évaluations internes qui se sont achevées sur les deux sites, le projet d'établissement est totalement revisité. En 2005, l'activité de l'IME se concentre désormais sur Fleury-sur-Orne et Caen (les locaux de Clinchamps-sur-Orne étant devenus inadaptés à la population accueillie et au nouveau Projet d'Établissement), des unités pluridisciplinaires par tranches d'âge voient le jour, un service d'insertion professionnelle est créé, la progression des jeunes se fait dans une logique de parcours qui n'est pas nécessairement linéaire en raison d'une palette d'accompagnements possibles diversifiée. Cette même année, l'autorisation de l'IME est modifiée à la faveur du SESSAD. Le premier compte 122 places (40 internes et 82 semi-internes) et le second 55 places ; **2008** : Toujours pour répondre à une demande croissante, le SITP augmente sa capacité d'accueil en passant de 16 à 22 jeunes accompagnés à temps partagé. L'autorisation ne change pas, car l'effectif global reste identique ;

2010 : Dans le cadre d'un partenariat avec une autre association gestionnaire, un SITP commun aux deux associations permet d'accueillir 30 jeunes à temps partagé. De nouveaux locaux sont investis à Caen. Par ailleurs, en référence au décret d'avril 2009 sur la coopération entre l'Éducation Nationale et les établissements et services médico-sociaux, une convention d'installation d'une Unité d'Enseignement est signée entre la ligue de l'enseignement du Calvados et l'Inspection Académique du Calvados et un Projet Pédagogique est rédigé, ces textes ont été revus en **2014** ; **2012** : les 2 places CAFS, qui n'étaient plus utilisées depuis quelques années, sont redéployées vers le SESSAD afin de développer l'accompagnement d'enfants de moins de 7 ans. L'IME compte désormais 120 usagers : 38 internes et 82 semi-internes et le SESSAD accompagne 60 jeunes de 0 à 20 ans.

2021 : l'IME et le SESSAD fusionnent pour fonctionner en dispositif intégré et donnent ainsi officiellement naissance à une seule entité : le Dispositif d'Accompagnement et de Ressources (D.A.Re.) André Bodereau. **Le D.A.Re. propose toutes formes d'accueil et d'accompagnement, avec ou sans hébergement, à domicile ou en milieu ordinaire à des garçons et filles (agrément de 180) âgés de 0 à 20 ans.**

4. Le public

Le D.A.Re. André Bodereau accompagne des enfants, des adolescents et des jeunes adultes de 0 à 20 ans, garçons et filles. Ils présentent des « difficultés de développement ». Les enfants et adolescents accueillis au D.A.Re. sont orientés par la MDPH.

Les tableaux suivants sont établis à partir des indicateurs ANAP.

Déficiences principales observées du public en 2021	
Déficiences intellectuelles	76,19 %
Autisme et autres TED	8,99 %
Troubles du psychisme	8,47 %
Troubles du langage et des apprentissages	2,12 %
Troubles du comportement et de la communication (TCC)	4,23 %

Déficiences secondaires observées du public en 2021	
Déficiences intellectuelles	13,76 %
Autisme et autres TED	3,17 %
Troubles du psychisme	10,58 %
Troubles du langage et des apprentissages	6,88 %
Troubles du comportement et de la communication (TCC)	9,52 %

5. L'organisation en plateformes

Dès 2015, la direction a accompagné l'ensemble des professionnels à penser une organisation différente de « l'Institut André Bodereau ».

« VERS une société inclusive », une idée forte qui a porté la réflexion.

Dans le cadre d'une démarche participative, tous les professionnels ont été sollicités pour réfléchir et construire ensemble l'évolution de l'Institut André Bodereau vers le D.A.Re. et un fonctionnement en mode parcours.

Dès 2015, le sujet de la désinstitutionnalisation a été au cœur de la réflexion des groupes de travail. Cette réflexion s'est poursuivie pour l'élaboration du projet de l'Institut André Bodereau 2017-2022 ou dans les espaces de réflexion et de concertation proposés, un travail de structuration et de production de pratiques servant l'objectif de l'inclusion a été mis en place.

2020 fut l'année où le regroupement de l'IME et du SESSAD a été pensé dans le cadre, là aussi de groupes de travail et d'échanges.

L'organisation en plateforme et la création même d'un Dispositif visent avant tout à apporter **une fluidité de parcours** pour l'enfant et le jeune accompagné.

Depuis le 4 janvier 2021, le D.A.Re. est officiellement organisé en quatre plateformes. Trois plateformes accueillent les enfants/jeunes par tranche d'âge et une plateforme est composée d'un ensemble d'ateliers techniques qui bénéficient en transversalité aux jeunes du D.A.Re et de son territoire.

- Plateforme 0-11 ans
- Plateforme 12-15 ans
- Plateforme plus de 16 ans
- Plateforme d'Ateliers Techniques et d'Insertion Professionnelle (P.A.T.I.P.)

Les plateformes 0-11 ans et 12-15 ans sont situées à Fleury sur Orne, 29 rue Serge Rouzière. La plateforme plus de 16 ans est située au cœur de Caen, au sein de la Résidence Massena, 9 allée Geneviève Prieur.

Des équipes pluridisciplinaires par plateforme accompagnent les Projets Personnalisés d'Accompagnement (PPA) du plus jeune âge à l'âge adulte (0 à 20 ans) : enseignants, éducateurs, psychologues, orthophonistes, psychomotriciennes, art-thérapeutes, médecins, infirmières, etc...

L'accompagnement global proposé au sein du D.A.Re. se pense comme un accompagnement modulable. L'accueil se réfléchit en fonction des besoins scolaires, éducatifs, thérapeutiques... Ainsi, l'enfant peut être accompagné à temps plein, à temps séquentiel en fonction de sa scolarité et de ses besoins spécifiques. L'enfant peut également être accompagné en modalité dite SESSAD, sur son lieu de scolarité ou son lieu de vie.

L'enfant est accompagné en individuel et/ou en collectif, selon les besoins identifiés. Les accompagnements collectifs sont nommés « ateliers ». Ils sont adaptés à l'âge de l'enfant, à ses potentialités. Ils ont des objectifs ciblés (exemples : développer le langage et la communication, se repérer dans le temps et leur environnement, s'approprier son corps, construire des liens sociaux).

Chaque équipe est en mesure d'aider, si besoin, les acteurs du droit commun (enseignants, animateurs, employeurs...) dans la compréhension du handicap, de ses conséquences prévisibles et des remédiations/adaptations possibles.

Plateforme 0-11 ans

Cette plateforme accompagne les plus jeunes enfants dans leur développement et apprentissage.

- Travailler avec la sphère familiale autour de la mise en place des conditions d'acquisition et de développement des capacités cognitives, de l'autonomie et de la socialisation.
- Soutenir la famille dans la prise de conscience des handicaps et troubles associés et à la compréhension des conséquences liées à ses différences.
- Accompagner l'enfant dans ses différents lieux de vie pour qu'il soit mieux à même de s'inclure dans un groupe d'enfants.

Au sein de cette plateforme, la prise en charge précoce de l'enfant et de sa famille est recherchée. La considération du besoin du plus jeune enfant également.

Ainsi, l'équipe présente la particularité de disposer de compétences d'Éducatrices de Jeunes Enfants (EJE) et d'une médecin pédopsychiatre.

Depuis septembre 2019, une Unité d'Enseignement Externalisée (U.E.E) est mise en place au sein de l'école élémentaire de Vieira Da Silva à Caen.

Plateforme 12-15 ans

Cette plateforme accompagne les adolescents dans leur poursuite d'apprentissage et vise à renforcer leur degré d'autonomisation.

- Être en continuité des objectifs visés au sein de la plateforme 0-11 ans pour accompagner toutes démarches d'apprentissage dans les différents domaines.
- Encourager le jeune dans ses expériences sociales, relationnelles et ses débuts d'expériences professionnelles.
- Soutenir la sphère familiale et le jeune dans les questions relatives à l'adolescence.
- Accompagner le jeune dans ses différents lieux de vie pour tendre vers une autonomie progressive, et maintenir une visée inclusive.

Depuis octobre 2021, une U.E.E est ouverte au sein du collège Léopold Sédar Senghor d'Ifs.

Plateforme plus 16 ans

Cette plateforme vise à évaluer et définir le projet d'orientation du jeune, futur adulte.

- Guider les jeunes dans la réalisation de leurs projets d'orientation professionnelle.
- Accompagner les jeunes dans leurs projets de vie sociale et résidentielle.
- Soutenir les jeunes à penser et vivre leur future vie d'adulte. Expériences, essais, découvertes dans différents domaines seront soutenus et accompagnés par l'ensemble des professionnels en lien étroit avec le jeune et sa famille.

Depuis 2021, une convention de collaboration a été signée avec Cap Emploi pour un engagement à mettre les complémentarités de chacun des signataires au profit des personnes handicapées afin de sécuriser leur parcours de réinsertion professionnelle et notamment leur permettre d'accéder à une proposition de service globale à même d'appréhender l'ensemble des difficultés qu'elles rencontrent.

Depuis 2017, les partenariats avec les établissements professionnels ont été renforcés, notamment auprès du Lycée OASIS et de l'Institut Lemonnier à Caen.

Les plateformes plus de 16 ans et P.A.T.I.P. organisent conjointement de nombreuses mises en situation des jeunes accompagnés au travers des stages professionnels. Des immersions longues peuvent être mises en place. Des expériences phares comme le « DUODAY » sont également accompagnées.

Les jeunes de plus de 16 ans, en fonction de leurs capacités, compétences et désirs peuvent être soutenus afin de s'inscrire ou poursuivre dans un parcours de formation (exemples : bilan de compétences, immersions longues en lycée professionnel, apprentissage...).

P.A.T.I.P.

Cette plateforme vise à évaluer et développer les compétences professionnelles du jeune et à les transposer dans le monde professionnel.

Une équipe de professionnels spécialisés en insertion professionnelle ou bénéficiant d'une approche technique et pré-professionnalisante accompagne les jeunes au sein de leurs ateliers à partir de l'âge de 14 ans.

La P.A.T.I.P est composée de huit ateliers basés sur les deux sites du D.A.Re. (Fleury sur Orne et Caen) et dispose également d'ateliers inclusifs en proximité (Ifs, Hérouville-Saint-Clair) :

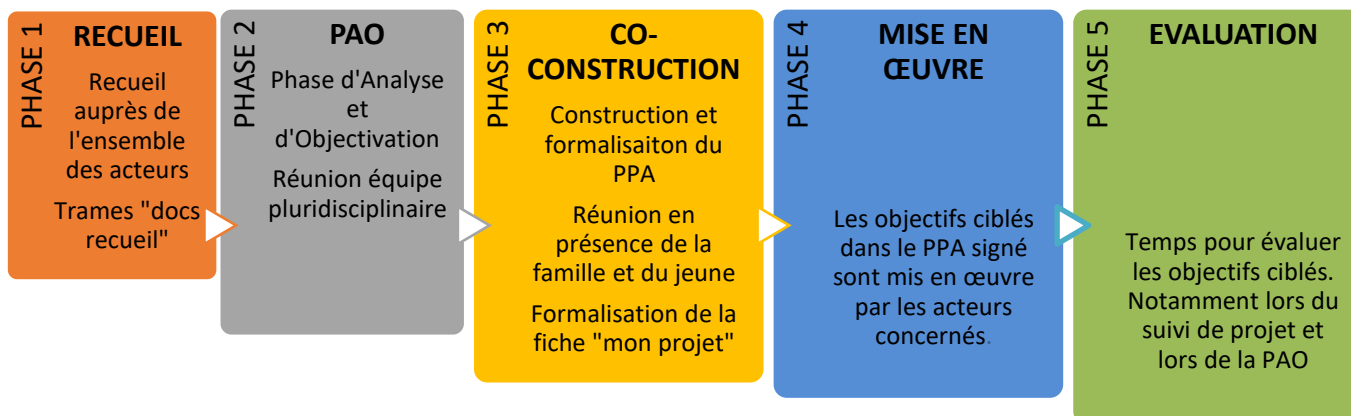
- Atelier d'Initiation aux Travaux Manuels (I.T.M.)
- Atelier de Création et de Communication Visuelle (A.C.C.V)
- Atelier Horticole ; Espaces verts & production horticole
- Atelier Couture & Lingerie
- Atelier Cuisine et d'enseignements ménagers
- Atelier Entretien et Hygiène des Locaux (E.H.L)
- Atelier Traiteur « Le Labo » - Quartier de la Grande Delle à Hérouville-Saint-Clair
- Atelier d'Insertion Professionnelle (A.I.P) – Au sein de l'E.S.A.T de l'APAJH14 à Ifs

De plus, la P.A.T.I.P accueille chaque année au sein de ses ateliers des stagiaires externes (43 en 2021, 36 en 2022) dans l'objectif de proposer un support de découverte professionnelle, d'évaluer des compétences ciblées ou d'offrir une rupture temporaire avec l'école afin que le jeune puisse se ressourcer.

6. Le projet personnalisé d'accompagnement (PPA)

La participation de l'utilisateur et de ses représentants à l'élaboration du PPA est mise en œuvre. En concertation avec les professionnels du D.A.Re. et en s'appuyant sur la recommandation de bonnes pratiques professionnelles, **un guide « Conduire et réaliser le Projet Personnalisé d'Accompagnement (P.P.A) »** a été élaboré par l'équipe de cadres techniques et hiérarchiques et a été présenté le 18/11/22 à l'ensemble des professionnels concernés.

Ce guide décline le processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi du PPA en 5 phases :



Le passage en dispositif et la nouvelle organisation mis en place depuis le 4 janvier 2021 permettent une recherche permanente d'individualisation et de personnalisation de la prestation. Le document individuel d'accompagnement (contrat de séjour) et plus particulièrement son article 3 précise que le D.A.Re. André Bodereau s'engage à l'égard de la personne concernée :

- À l'accueillir et/ou l'accompagner en tenant compte de ses besoins et dans le cadre des modalités définies dans le Projet Personnalisé d'Accompagnement,
- À favoriser son autonomie dans la vie quotidienne, ainsi que sa sécurité et son épanouissement intellectuel, affectif, social.
- À lui assurer une surveillance médicale (internes, semi-internes) et des soins constants pour les internes et lors des séjours (transferts, camps intégrés, classe de découvertes...).

7. Les missions et le cadre réglementaire

Le D.A.Re. André Bodereau inscrit son action dans le cadre des grandes lois qui légifèrent l'action sociale et médico-sociale. Il s'agit de principaux des textes suivants :

- Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale
- Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires
- Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé
- Loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé
- Loi n° 2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants => Modification de l'article relatif au PE
- Loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration, et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (loi 3DS) :

Les missions du D.A.Re. sont plus spécifiquement définies par l'article D312-12 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui stipule que l'accompagnement mis en place au sein de l'établissement tend à favoriser l'épanouissement, la réalisation de toutes les potentialités intellectuelles, affectives et corporelles, l'autonomie maximale quotidienne et sociale des enfants ou des adolescents accueillis. Il a également pour objectif d'assurer leur insertion dans les différents domaines de la vie, la formation générale et professionnelle.

Cet accompagnement peut concerner les enfants adolescents aux différents stades de l'éducation précoce et, selon leur niveau d'acquisition, de la formation préélémentaire, élémentaire, secondaire et technique. Les missions de l'établissement ou du service comprennent :

- L'accompagnement de la famille et de l'entourage habituel de l'enfant ou de l'adolescent.
- Les soins et les rééducations ;

- La surveillance médicale régulière, générale ainsi que de la déficience et des situations de handicap ;
- L'établissement d'un projet individualisé d'accompagnement prévoyant :
 - l'enseignement et le soutien permettant à chaque enfant de réaliser, dans le cadre du projet personnalisé de scolarisation, en référence aux programmes scolaires en vigueur, les apprentissages nécessaires ;
 - Des actions tendant à développer la personnalité de l'enfant ou de l'adolescent et à faciliter la communication et la socialisation. Un projet d'établissement à visée pédagogique, éducative et thérapeutique précise les objectifs et les moyens mis en œuvre pour assurer cet accompagnement.

8. Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la Haute Autorité de Santé

Selon la Haute Autorité de Santé, le D.A.Re. relève des recommandations de bonnes pratiques professionnelles (RBPP) suivantes :

- L'accompagnement de la personne présentant un trouble du développement intellectuel (TDI) — Volet 1 ; Oct. 2022.
- Améliorer la participation des usagers dans les commissions des usagers et les conseils de la vie sociale ; juin 2022.
- Accompagner la scolarité et contribuer à l'inclusion scolaire ; sept. 2021
- La prévention de la violence entre les mineurs adolescents au sein des établissements d'accueil ; févr. 2019.
- Pratiques de coopération et de coordination du parcours de la personne en situation de handicap ; mars 2018.
- Les attentes de la personne et le projet personnalisé ; mars 2018
- L'accompagnement des enfants ayant des difficultés psychologiques perturbant gravement les processus de socialisation ; déc. 2017
- Qualité de vie : handicap, les problèmes somatiques et les phénomènes douloureux ; mai 2017.
- Les espaces de calme-retrait et d'apaisement ; janv. 2017.
- Les « comportements — problèmes » au sein des établissements et services accueillant des enfants et adultes handicapés ; juil. 2016.
- L'accompagnement des jeunes en situation de handicap par les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad) ; mars 2015.
- L'accompagnement à la santé de la personne handicapée ; juil. 2013.
- Le déploiement de la bientraitance ; oct. 2012.
- La maltraitance « ordinaire » dans les établissements de santé ; juin 2012.
- Le questionnement éthique dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ; oct. 2010.
- Élaboration, rédaction, et animation du projet d'établissement ou de service ; mai 2010.
- L'exercice de l'autorité parentale dans le cadre du placement ; mars 2010.
- Pour un accompagnement de qualité des personnes avec autisme ou autres troubles envahissants du développement ; janv. 2010.
- Concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement ; nov. 2009.

- Mission du responsable de service et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance à domicile ; sept. 2009.
- Ouverture de l'établissement à et sur son environnement ; déc. 2008
- Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance ; déc. 2008.
- Les attentes de la personne et le projet personnalisé ; déc. 2008.
- Mise en œuvre d'une stratégie d'adaptation à l'emploi des personnels au regard des populations accompagnées ; juil. 2008.
- La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre ; juil. 2008.
- Conduites violentes dans les établissements accueillant des adolescents : prévention et réponses ; juil. 2008.
- Expression et participation des usagers des établissements relevant du secteur de l'inclusion sociale ; avr. 2008

9. La politique de prévention et de lutte contre la maltraitance et de promotion de la bientraitance

La lutte contre la maltraitance au sein du D.A.Re. s'appuie sur sa définition légale formulée par la loi du 7 février 2022. Cette définition de la maltraitance est intégrée au Code de l'action sociale et des familles :

« Art. L. 119-1. — La maltraitance au sens du présent code vise toute personne en situation de vulnérabilité lorsqu'un geste, une parole, une action ou un défaut d'action compromet ou porte atteinte à son développement, à ses droits, à ses besoins fondamentaux ou à sa santé et que cette atteinte intervient dans une relation de confiance, de dépendance, de soin ou d'accompagnement. Les situations de maltraitance peuvent être ponctuelles ou durables, intentionnelles ou non. Leur origine peut être individuelle, collective ou institutionnelle. Les violences et les négligences peuvent revêtir des formes multiples et associées au sein de ces situations. »

La politique de prévention et de lutte contre la maltraitance et de promotion de la bientraitance est définie comme un enjeu majeur au sein de ce projet d'établissement 2023-2027. Selon la HAS, la bientraitance vise à promouvoir le bien-être de l'utilisateur en gardant à l'esprit le risque de la maltraitance. La bientraitance se caractérise par une « recherche permanente d'individuation et de personnalisation de la prestation. ». À ce titre, lutte contre la maltraitance et promotion de la bientraitance figurent comme une finalité spécifique de ce présent document. Elle fait l'objet de plusieurs fiches actions.

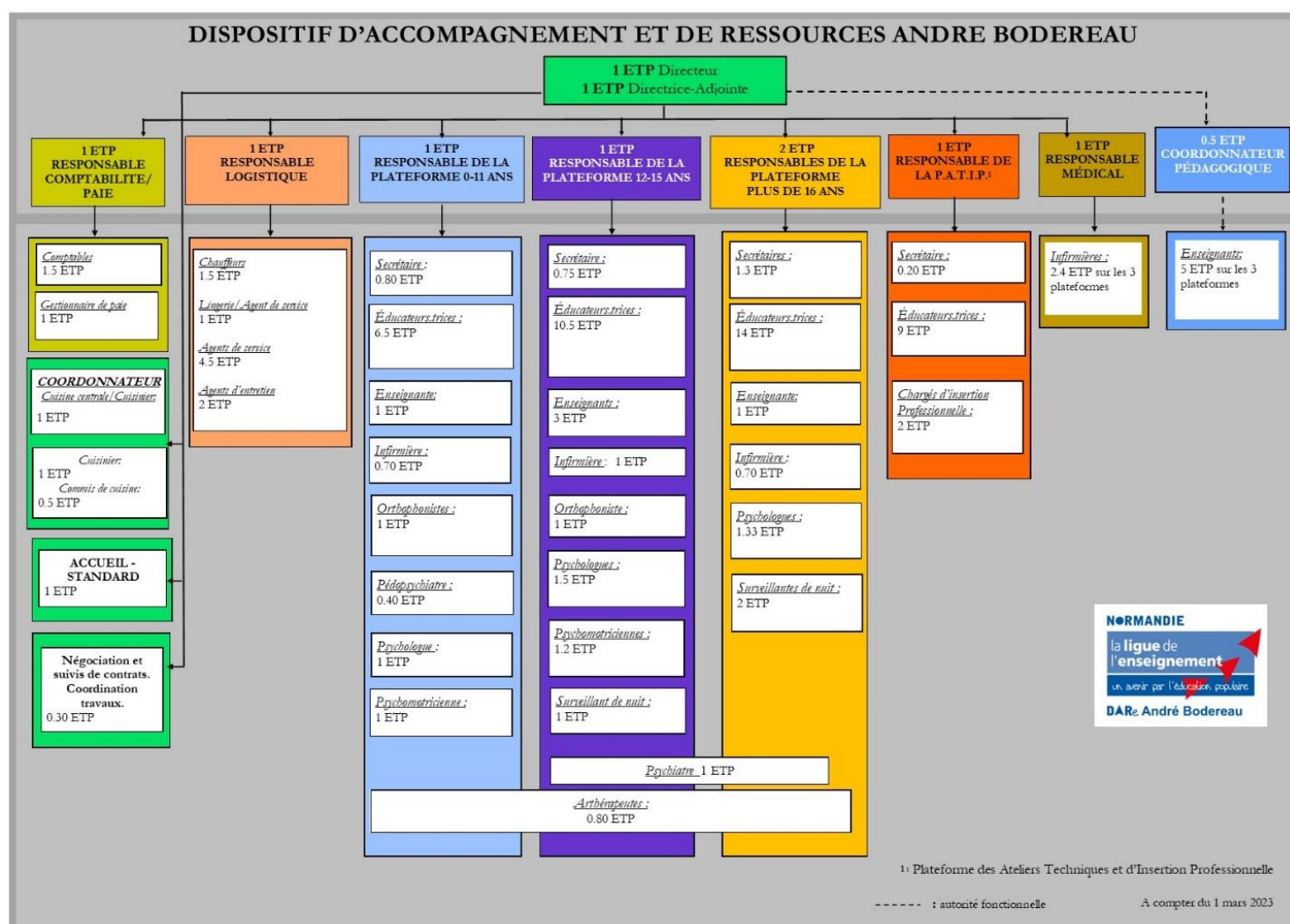


10. L'évaluation et l'amélioration continue de la qualité

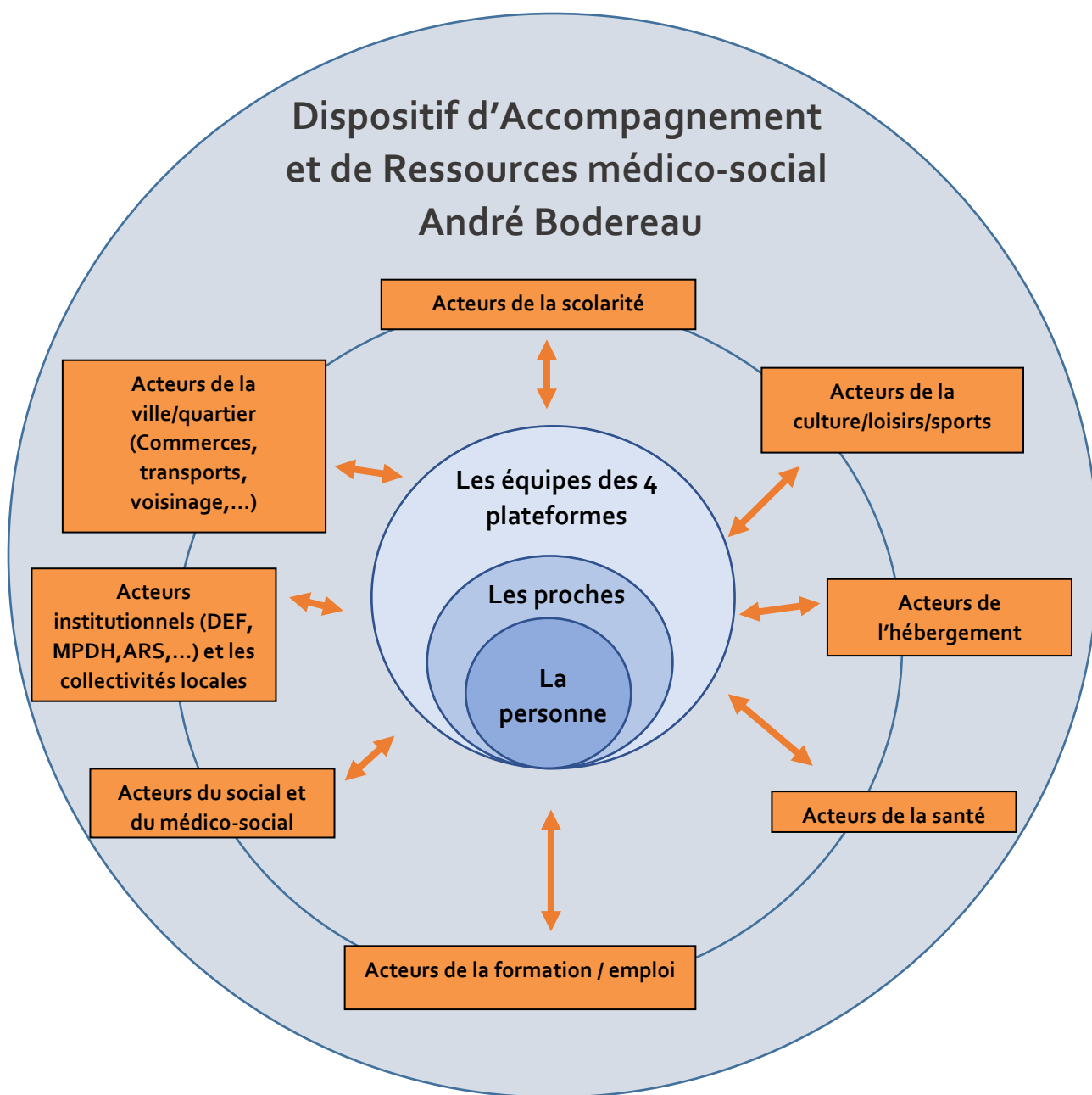
Dans un objectif d'amélioration continue de la qualité et conformément à l'article L312-8 du Code de l'action sociale et des familles, l'établissement procède et fait procéder à l'évaluation de la qualité des prestations qu'il délivre en conformité avec la procédure élaborée par la Haute Autorité de Santé. Les résultats de cette évaluation sont communiqués à l'Agence Régionale de Santé ainsi qu'à la Haute Autorité de Santé dans les délais fixés par les pouvoirs publics.

Le D.A.Re. a engagé une réflexion sur la structuration de son processus d'amélioration continue de la qualité dans le cadre du nouveau dispositif d'évaluation des ESSMS. La politique d'amélioration de la qualité fait partie des enjeux travaillés dans ce projet d'établissement.

11. Les professionnels du dispositif



12. Les principaux partenariats



Acteurs du droit commun		Type de partenariat	Convention
Acteurs de la scolarité	École Vieira Da Silva-Caen	Unité d'enseignement externalisée	Convention signée
	Collège Léopold Sedar Senghor	Unité d'enseignement externalisée	Convention signée
	Lycée Oasis	Scolarité et formation adaptées Embauche d'un apprenti en commun Mise à disposition d'un espace sur le site de l'Oasis pour intervention du D.A.Re. Intervention d'une éducatrice spécialisée dans un atelier technique de l'Oasis un après-midi par semaine Formation au Code de la route pour jeunes du D.A.Re. et OASIS	Conventions signées
	Autres établissements scolaires : Collèges : Varignon, Hasting, Pasteur, Hawking, CLE... Lycées : Saint Ursule Victor Lépine Laplace Camille Claudel,...	Interventions dans le cadre de l'accompagnement en modalité SESSAD et temps séquentiel des jeunes confiés au D.A.Re. Intervention dans le cadre de notre fonction ressources Sensibilisation au handicap-déficience intellectuelle des équipes pédagogiques Participation au CLE de jeunes accompagnés de professionnels à un module de danse	
	Institut Lemonnier	Animation de clubs les mercredis après-midi par des professionnels du D.A.Re. Participation des jeunes du D.A.Re. aux clubs	Convention signée
	Établissements de formation professionnelle : ICEP/CIFAC Les MFR : La Bagotière/Coutances EREA	Interventions dans le cadre de l'accompagnement en modalité SESSAD et temps séquentiel des jeunes confiés au D.A.Re. Intervention dans le cadre de notre fonction ressources	

Acteurs du droit commun		Type de partenariat	Convention
Acteurs institutionnels et les collectivités locales	Education Nationale/Direction Académique	Convention de mise à disposition de 5,5 postes d'enseignants spécialisés et d'un poste de coordonnateur pédagogique	Convention signée
	MDPH	Participation aux GOS et groupes de travail partenarial	
	DEF	Gestion de situations complexes : montage d'accompagnement Immersion-évaluation pour des jeunes confiés à la DEF	
	ARS	Suivi du CPOM, évaluation, suivi des situations complexes, accompagnement dans les projets...	
	Mairie de Caen	Accompagnement à la création de l'UEE dans l'école Vieira Da Silva	Convention signée
	Mairie de Fleury	Projet de partenariat dans le cadre du nouveau pôle Enfance Participation et implication au CVS du D.A.Re. Participation du D.A.Re. à des groupes de travail du plan d'Éducation Globale	
	Réseau CANOPE	Abonnement pour emprunter du matériel Intervention dans le cadre de la convention signé avec la ligue de l'enseignement de Normandie	
	IRTS de Normandie	Accueil de stagiaires Membre du conseil d'administration	Convention signée

Acteurs du droit commun		Type de partenariat	Convention
Acteurs du social et du médico-social	ESAT APAJH-Ifs	Atelier A.I.P. du D.A.Re. au sein de l'ESAT	Convention signée
	Impro de Démouville-ACSEA	Accueils mutuels de stagiaires	Convention signée
	Autres établissements et services sociaux et médico-sociaux	Accueil de stagiaires, évaluations, échanges de pratique, regards croisés, partage de ressources Accompagnements partagés de jeunes	
	Psychiatrie et pédopsychiatrie de secteur dont l'EPSM de Caen	Accompagnements partagés de jeunes Relais	
	Association Gaston Mialaret-CAMSP	Parcours coordonnés	Convention signée
	RSVA	Mise à disposition des locaux Participation à des observations, évaluations	Convention signée
	L'Institut Camille Blaisot	Accompagnement partagé	
	ADAPT	Accompagnement partagé et relais	
	ARAMIS	Organisme de formation (Explorama)-soutien dans l'emploi et la formation	

Acteurs du droit commun		Type de partenariat	Convention
Acteurs de la formation / emploi	CAP EMPLOI	Atelier d'appui à la recherche d'emploi animé par des professionnels du D.A.Re. et de CAP Emploi Accueil de stagiaires de CAP Emploi sur les sites du D.A.Re.	Convention signée
	Mission Locale	Préparation relais pour les jeunes partis du D.A.Re.	
	GEIC	Relais pour embauche	
	Lycée OASIS	Immersions, formation	Convention signée
	MFR	Formation	Convention signée
	IKEA	Stages Atelier du D.A.Re. inclus au sein d'IKEA	Convention signée
	CAEN LA MER	Atelier D.A.Re. inclus au Jardin des plantes	Convention signée
	Entreprises privées diverses dont des magasins Carrefour, des Mc DO et DISTRICENTERS	Stages	
	Mairie (Fleury, Caen Giberville...)	Stages	
	Entreprises adaptées : Handi job, Atelier Contact,...	Stages	
	ESAT (APAJH, APAEI,...)	Stages	

Acteurs du droit commun		Type de partenariat	Convention
Acteurs de la culture/loisirs/sports	Local Ado de Saint-André-sur-Orne les Francas	Accueil de jeunes du D.A.Re. Activités en commun sur le site du D.A.Re. ou le site du Local Ado	
	ASPTT Caen Football	Entraînement 1/fois par semaine et participation à la vie du club ou autres sports	
	Association Mue'sique-Bretteville l'Orgueilleuse	Atelier hebdomadaire avec des adhérents de l'association et événements exceptionnels	
	Association Giberville Handball	Entraînement et tournoi	
	Caen Tennis de Table	Entraînement hebdomadaire avec des jeunes du club	
	Conservatoire de Caen	Éveil musical	
	École de musique d'Ifs	Éveil musical et événements exceptionnels	
	Caen Handball	Donations de places pour les matchs de l'équipe professionnelle	

Acteurs du droit commun		Type de partenariat	Convention
Acteurs de l'hébergement	Résidence Jeunes Robert Rème-ACAHJ	Accueil de jeunes Membre du conseil d'administration	Convention signée
	Résidence Jeunes-OASIS	Accueil de jeunes	Convention signée
	Résidence Jeunes-Notre-Dame	Accueil de jeunes	
	Bailleur Privé	Location d'un appartement (3 chambres)	

Acteurs du droit commun		Type de partenariat	Convention
Acteurs de la santé	Clinique de la Miséricorde	Accueil personnalisé si besoin Filière de consultation dédiée handicap pour soins dentaires et gynécologiques	Convention signée
	Normandie Pédiatrie	Coordination de l'accompagnement des jeunes en surpoids Prêt de matériel	Convention signée
	Pharmacie Fleury/Orne	Dispensation des traitements prescrits par les médecins du D.A.Re.	Convention signée
	Pédopsychiatrie et psychiatrie adulte	Prise en charge conjointe, conseil, coordination	
	MDA	Prise en charge conjointe, conseil, coordination	
	CRA	Conseil, demande de bilans, coordination de soins Actions de formation	
	Planning Familial	Conseil, Intervention auprès des usagers	
	Centre de Santé Sexuelle	Conseil, Intervention auprès des usagers	
	Centre ressource VIASSP « Intim'Agir »	Conseil, Prêt de matériel Coordination des interventions	

Acteurs du droit commun		Type de partenariat	Convention
Acteurs de la ville/quartier (Commerces, transports, voisinage...)	Commerces du centre commercial la Grande Delle	Implication de l'atelier traiteur « Le Labo » dans la vie du centre commercial	
	Twisto (Transport en commun de Caen)	Sensibilisation des chauffeurs-contrôleurs au handicap. Mise en place de référents	
	Résidence Massena	Participation du D.A.Re. au conseil syndical	
	Auto-école Espace-temps	Formation au code de la route pour jeunes du D.A.Re. et OASIS	Convention signée

Partie II. Les axes du projet d'établissement 2023-2027 : Vers une société inclusive

Ce projet institutionnel 2023-2027 est le premier projet du Dispositif d'Accompagnement et de Ressources André Bodereau. Ce passage en dispositif était l'un des objectifs du précédent projet qui concernait l'IME et le SESSAD André Bodereau.

Au-delà des fiches actions que nous avons à mener sur les cinq années à venir, ce projet continue à inscrire notre engagement sur les différents axes de l'inclusion que nous avons définis dans le projet 2017-2022 :

L'inclusion scolaire

Nous avons à ce jour deux unités d'enseignements externalisées (primaire et collège) et nous travaillons étroitement avec un lycée, car nous pensons que chaque enfant et jeune en âge de scolarisation obligatoire doit avoir la possibilité de recevoir des enseignements adaptés à ses besoins et ses capacités en milieu ordinaire. La scolarité est un droit inaliénable. Ainsi, avec les partenaires, nous nous autorisons à penser pour chaque admission d'un enfant/jeune, sa scolarité dans son école/collège/lycée de référence.

L'inclusion professionnelle

Depuis 5 ans, nous avons pu diversifier nos partenariats, agir sur l'environnement entrepreneurial de notre territoire pour permettre aux jeunes qui ne sont plus en âge de scolarité obligatoire d'accéder à des offres de découvertes, de sensibilisation, d'apprentissage dans différents secteurs d'activité professionnelle. Le partenariat avec CAP Emploi est une vraie réussite pour l'employabilité des jeunes qui nous sont confiés.

L'inclusion sociale

L'inclusion sociale a été un axe important des actions de l'Institut André Bodereau. Le DARE continue à les développer pour permettre que les différentes modalités de participation à la vie sociale, tels que la connaissance de ses droits, les déplacements, le logement, les activités de temps libres, le bénévolat, l'exercice de la citoyenneté, etc. soient accessibles pour tous les jeunes accompagnés. Des acteurs de la culture, des loisirs et du sport, des collectivités territoriales, des acteurs de l'hébergement se mobilisent et collaborent de plus en plus pour permettre que les jeunes que nous accompagnons aient accès aux dispositifs de droit commun. Les pôles de notre association, la ligue de l'enseignement de Normandie, jouent un grand rôle dans cette accessibilité. La charte accueil réussi que la ligue porte avec d'autres associations de l'éducation populaire permet de développer les accueils dans les centres de loisirs et les locaux Ado d'enfants/jeunes présentant un handicap.

L'inclusion familiale et amicale

Nous souhaitons développer et structurer une offre de droit au répit pour répondre au mieux aux besoins des familles, aidants.

Les prestations offertes dans le cadre de notre nouvelle organisation visent à donner aux familles des moyens pour mieux comprendre la pathologie de leur enfant et y répondre (espace ressources du site internet, café parents...).

La place et l'implication des familles dans l'accompagnement de leur enfant sont réelles à travers l'élaboration du PPA. Nous avons toujours à l'esprit que notre offre de service soit adaptée aux besoins spécifiques du jeune, au regard de sa situation de handicap, qu'elle ne l'éloigne pas de sa vie familiale et que les familles soient respectées dans leurs besoins pour pouvoir accompagner positivement leur enfant.

L'inclusion en termes de territoire

À travers la nouvelle organisation du DARE, nous avons fait évoluer nos prestations et nous sommes reconnus par différents acteurs du territoire comme une « Ressource » proposant des prestations expertes dans différents domaines, comme par exemple : l'aide à l'orientation, l'évaluation des ressources mobilisables, l'information-sensibilisation pour la connaissance et l'accompagnement des enfants en situation de handicap vers les parents et professionnels non spécifiques, l'offre de service pour les jeunes de l'Éducation Nationale et le CAMSP de l'association Gaston Mialaret dans le cadre de parcours accompagnés, etc.

Des projets sont en cours, notamment le projet de partenariat avec le futur pôle enfance de la mairie de Fleury/Orne qui pourrait permettre, à travers 5 berceaux fléchés au DARE André Bodereau, de proposer un accueil permanent, occasionnel ou d'urgence, un partage d'activités, un soutien à l'ensemble des familles et des professionnels de l'EAJE et du REP, un développement sur le territoire d'une fonction ressources, d'appui et de coordination.

Le D.A.Re. continue à s'inscrire dans une double démarche en s'engageant à développer des formes d'accompagnement qui :

- favorisent l'accès au droit commun (parcours inclusif).
- permettent en souplesse d'accueillir l'enfant selon ses besoins du moment.

La présente partie du projet d'établissement est structurée en trois axes qui reprennent ainsi les objectifs stratégiques du CPOM en cours. Les axes sont déclinés en finalités, lesquelles se traduisent en objectifs qui permettent de définir des perspectives. Les fiches actions figurant en annexe du document sont les outils de leurs mises en œuvre opérationnelles et de leurs suivis.

Axe 1. Développer des organisations et pratiques permettant de structurer des parcours inclusifs avec les acteurs du droit commun et les ressources sanitaires, sociales et médico-sociales.

- Finalité 1 : Accompagner les parcours résidentiels vers l'autonomie dans l'habitat.
- Finalité 2 : Consolider la fonction ressources du D.A.Re.

Axe 2. Développer la qualité des accompagnements en associant les usagers et leur environnement social et familial.

- Finalité 3 : Mettre en œuvre la démarche d'amélioration de la qualité en cohérence avec le nouveau cadre légal de l'évaluation des ESSMS.
- Finalité 4 : Anticiper la réforme SERAFIN-PH pour soutenir l'accompagnement des personnes.
- Finalité 5 : Redynamiser la participation collective à l'établissement des personnes accompagnées et de leurs représentants/Place des parents dans l'établissement.
- Finalité 6 : La lutte contre les maltraitances et la démarche de bientraitance.
- Finalité 7 : Accompagner les parents dans leurs rôles auprès de leurs enfants.

Axe 3. Transformer l'offre afin de répondre aux besoins et spécificités du public et renforcer l'efficience.

- Finalité 8 : Améliorer l'accompagnement des personnes accompagnées du D.A.Re. présentant des Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA).
- Finalité 9 : Formaliser un cadre cohérent concernant la vie intime, affective et sexuelle, adapté à chaque tranche d'âge et à chaque modalité d'accompagnement.
- Finalité 10 : Aménager l'offre de la fonction répit.

Axe 1. Développer des organisations et pratiques permettant de structurer des parcours inclusifs avec les acteurs du droit commun et les ressources sanitaires, sociales et médico-sociales

Finalité 1. Accompagner les parcours résidentiels vers l'autonomie dans l'habitat

ACTEURS CONCERNÉS :

- ▶ Jeunes accompagnés par le D.A.Re. toutes modalités confondues

ENJEUX : L'AMÉNAGEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES DANS LEUR PARCOURS RÉSIDENTIEL

- ▶ Le *parcours résidentiel* est une dimension essentielle du parcours de vie des personnes accompagnées. L'offre d'hébergement du D.A.Re. est diversifiée associant internat sur site, appartement externalisé et recours aux Résidences Jeunes (Résidence jeunes filles à Notre-Dame, Résidence Jeunes L'Oasis, Résidence Jeunes Robert Rème). Pour limiter la rupture et faciliter l'investissement dans le logement, un jeune qui bénéficie d'une chambre financée par le D.A.Re. peut disposer d'un glissement de bail à sa sortie de l'accompagnement et ainsi conserver son lieu de vie. Afin d'accéder à l'habitat indépendant dans un logement autonome et préparer au mieux la sortie, après une période d'évaluation (appartement « Tremplin », studette ou en résidence jeunes), le jeune peut louer lui-même (bail et financement) son logement avec un appui éducatif. L'accompagnement dans les hébergements est réalisé par des équipes de professionnels sur les internats. Les hébergements externalisés (Résidences Jeunes, appartement « Tremplin »...) bénéficient des apports professionnels de différentes équipes.

Les objectifs, les modalités de fonctionnement et d'organisation de chacun des hébergements ne sont pas détaillés dans un projet propre au parcours résidentiel. Les liens entre les différentes équipes des plateformes et des hébergements ne sont pas assez développés.

OBJECTIFS :

- Poursuivre la politique de soutien à l'autonomie résidentielle des jeunes accompagnés pour vivre dans un lieu de vie en dehors de la famille.
- Permettre une progression de compétences d'autonomie tout au long de la vie, et un maintien des compétences déjà acquises.
- Faire une évaluation durant la première année d'admission sur l'autonomie dans la vie quotidienne.
- Intervenir à partir du domicile sur l'accompagnement à la vie quotidienne.
- Renforcer le travail en commun avec les familles dans l'évaluation des besoins, le soutien à la parentalité (domaine de la vie quotidienne).
- Répondre aux besoins propres de chacun des jeunes dans leur projet d'hébergement vers une vie adulte. (Évaluer les besoins de chacun des jeunes).
- Permettre une progression dans le parcours de certains jeunes sur les hébergements (passage G1 au G2 par exemple) : Progression dans les attendus en termes d'autonomie.
- Disposer d'outils communs pour évaluer le jeune et le suivre dans son parcours.
- Renforcer la connaissance des offres résidentielles pour les adultes.

- Avoir une lisibilité claire des objectifs de chacune des prestations : studettes, appartement « Tremplin », Résidences Jeunes
- Se questionner régulièrement et évaluer nos besoins en hébergement en fonction des besoins des jeunes

Finalité 2. Consolider la « fonction ressources » du D.A.Re.

ACTEURS CONCERNÉS :

- Parents d'enfants en situation de handicap.
- Parents s'interrogeant sur les difficultés rencontrées par leur enfant.
- Fratrie ayant un enfant en situation de handicap.
- Élève en difficulté scolaire.
- Enfant nécessitant un accompagnement spécifique sur ses lieux de vie (établissements scolaires, crèche, centre de loisirs, clubs de sport, etc.).
- Tous les partenaires de droit commun.
- Enfants et professionnels de l'EAJE et du REP de la ville de Fleury/Orne sous réserve de l'acceptation du projet par l'ARS.

ENJEUX : L'ORGANISATION DE LA FONCTION RESSOURCES ET DE L'INTERVENTION D'EXPERTISE

- Depuis 2021, La fonction ressources est une nouvelle offre du D.A.Re. André Bodereau. Cette fonction est activée à la suite de la demande de parents, de professionnels ou d'une organisation. Il existe plusieurs modalités d'intervention qui prennent des formes individuelles d'accueil ou d'observation dans les milieux de vie de l'enfant (classe, centre de loisirs, etc.). La fonction ressources est également proposée collectivement auprès de professionnels comme des professeurs de lycée, des chauffeurs-contrôleurs de l'entreprise de transport en commun Twisto. Ces interventions permettent à ces acteurs d'avoir une meilleure connaissance des actions du D.A.Re. et du public accompagné ainsi que de se familiariser avec les grands principes relatifs à la déficience intellectuelle et aux troubles cognitifs. Le D.A.Re. est sollicité par des demandes de plus en plus diversifiées. L'intervention d'expertise représente un temps de travail important doublement contraint par les horaires des diverses organisations demandeuses et par les horaires d'accompagnement des groupes au sein du D.A.Re.. Les professionnels ne sont pas amenés à faire des retours d'expériences après leurs interventions auprès de leur collègue de plateforme. Face à des demandes d'intervention hétérogènes, les professionnels doivent donc pouvoir s'appuyer sur un cadre de mission définissant précisément l'offre de la fonction ressource médico-sociale.

OBJECTIFS :

- Définir la fonction ressources
- Proposer une procédure spécifique à la fonction ressources

Axe 2. Développer la qualité des accompagnements en associant les usagers et leur environnement social et familial

Finalité 3. Mettre en œuvre la démarche d'amélioration continue de la qualité des prestations dans le nouveau cadre légal de l'évaluation des ESSMS.

ACTEURS CONCERNÉS :

- ▶ Enfants et jeunes accompagnées et leurs représentants légaux.
- ▶ Ensemble des professionnels du D.A.Re..
- ▶ Agence Régionale de Santé.
- ▶ Ligue de l'enseignement de Normandie.
- ▶ Partenaires

ENJEUX : LA MISE EN ŒUVRE DE LA DÉMARCHE D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DANS LE NOUVEAU CADRE LÉGAL DE L'ÉVALUATION DES ESSMS.

- ▶ Pour l'IME et le SESSAD, la première évaluation interne obligatoire est finalisée en novembre 2013. L'évaluation externe est réalisée par le cabinet CFIS (Conseil et Formation en intervention sociale) en décembre 2014. Initialement, le CPOM 2020-2024 avait prévu pour le D.A.Re. André Bodereau une évaluation interne en 2022 et une évaluation externe en 2024 et en 2030. Cependant, l'évaluation des ESSMS a depuis fait l'objet d'une refonte tant d'un point de vue méthodologique et que d'un point de vue légal. L'évaluation interne est ainsi supprimée et le calendrier des évaluations externes (dénommée « évaluation ») a été modifié.
Pour alimenter cette nouvelle démarche, la HAS met à disposition des ESSMS, via la plateforme Synaé, l'ensemble des outils d'évaluation validés, qui seront mobilisés par les organismes lors des visites d'évaluation. Les ESSMS qui le souhaitent peuvent les utiliser et réaliser une auto-évaluation sur la base des critères du référentiel qui leur sont applicables et faciliter l'appropriation du référentiel et des méthodes d'évaluation par les professionnels. L'enjeu pour le D.A.Re. est donc de s'approprier ce nouveau cadre de l'évaluation afin de nourrir sa démarche d'amélioration de la qualité en fonction du calendrier des autorités de contrôle et de tarification. En novembre 2022, l'Agence régionale de Santé a informé que le D.A.Re. devrait remettre son rapport d'évaluation au 1^{er} janvier 2024. Ce délai contraint le D.A.Re. à envisager les conditions de réalisation de son évaluation comme un préalable au reste de la structuration de sa politique d'amélioration de la qualité.

OBJECTIFS :

- Adapter la démarche d'amélioration continue de la qualité au nouveau cadre de l'évaluation.
- Mettre en œuvre l'évaluation par un organisme accrédité par l'HAS.
- Élaborer des plans d'action annuels.
- Réaliser une auto-évaluation fin 2025.

Finalité 4. Anticiper la réforme SERAFIN-PH pour soutenir l'accompagnement des personnes.

ACTEURS CONCERNÉS :

- ▶ L'ensemble des professionnels du D.A.Re. dont certaines catégories prioritaires (Éducatif, Thérapeutique, Administratif, Direction).

ENJEUX : L'ANTICIPATION DE LA RÉFORME *SERAPHIN-PH* DANS LE PARCOURS DE LA PERSONNE

- ▶ Cette réforme SERAFIN-PH est présentée par les pouvoirs publics comme un ensemble d'outils et de leurs règles d'utilisation, permettant d'allouer des ressources aux établissements et services médico-sociaux accueillant ou accompagnant les personnes en situation de handicap dans une logique d'équité, de promotion des parcours, de souplesse et plus globalement d'amélioration des modalités de leur accompagnement. Les documents officiels précisent que cette réforme va requérir « la mise en place d'outil de description partagée dans deux nomenclatures : une nomenclature de besoins et une nomenclature de prestations, qui permettront à tous d'utiliser un langage commun ; la définition des informations pertinentes (données, indicateurs...) afin d'objectiver l'allocation de ressources, quelles que soient les modalités de tarification qui seront ultérieurement retenues. Ces données devront permettre de classer de manière homogène l'activité réalisée dans les ESSMS (volet prestations) en fonction des besoins identifiés (volet « besoins »). »

Pour le D.A.Re., il est aujourd'hui indispensable de disposer d'un système d'information (Dossier Informatisé de l'Usager) pour limiter la perte de données, bénéficier d'un historique fiable et d'une bonne connaissance du parcours du jeune.

Le répertoire SERAFIN-PH devra permettre une meilleure harmonisation des prestations et faciliter leur lisibilité. La lisibilité permet notamment de communiquer sur les prestations du D.A.Re. auprès de tous les acteurs. À ce jour, les prestations sont proposées en fonction des compétences et appétences de chacun des professionnels. Au-delà des anticipations techniques, il existe aussi des freins à l'adhésion des professionnels et des craintes possibles de l'application de la réforme SERAFIN-PH. On peut ainsi citer les appréhensions d'une fragmentation de la prise en charge (droit de tirage), celle de la place importante de la coordination de l'individualisation des prestations, les craintes de comparaison de la prestation par « l'utilisateur-client », le risque du manque de moyens pour satisfaire une prise en charge plus importante du nombre de jeunes (file active plus élevée). Enfin une division entre des familles qui viendraient chercher « la » prestation et des familles qui demanderont des prestations globales.

OBJECTIFS :

- Disposer d'une offre de prestations claire et lisible, évolutive dans le parcours de la personne accompagnée :
 - Connaître pour les professionnels, le panel de l'offre de prestations pour l'ensemble du D.A.Re. et penser collectivement les liens entre les différentes plateformes.
 - Permettre aux familles de rendre plus lisibles les prestations et leurs évolutions par tranche d'âges.

- Disposer pour les partenaires (MDPH, ARS, collectivités, Éducation Nationale, associations...) d'une lisibilité de l'offre et de solliciter le D.A.Re. sur son champ de compétences
- Se familiariser avec la nomenclature SERAFIN-PH en vue de l'appropriation de la nomenclature par l'ensemble des professionnels du D.A.Re..
- Disposer en fonction de l'évolution législative, des outils nécessaires à « la cotation » de l'activité selon la nomenclature SERAFIN-PH.

Finalité 5. Redynamiser la participation collective à l'établissement des personnes accompagnées et de leurs représentants / Place des parents dans l'établissement.

ACTEURS CONCERNÉS :

- Enfants, adolescents, jeunes majeurs accompagnés par le D.A.Re..
- Représentants légaux (parents, conseil de famille, tutelle aux mineurs).
- L'ensemble des professionnels du D.A.Re..
- Personnes intervenant directement ou indirectement dans le cadre du projet de l'enfant, de l'adolescent, du jeune majeur accompagnés par le D.A.Re..

ENJEUX : LA FACILITATION ET L'AMÉLIORATION DE LA PARTICIPATION DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES ET DE LEURS REPRÉSENTANTS LÉGAUX.

- Les réalisations en matière de participation sont nombreuses et le Conseil de la Vie Sociale est en place. Cependant, la participation collective au sein du D.A.Re. se fait en silos (D.A.Re., plateforme, projet). La coordination et la cohérence sont insuffisantes entre les différentes actions menées. La conséquence est un manque de lisibilité sur la manière de s'impliquer pour les familles dans la vie de l'établissement. Si les disponibilités de chacun complexifient les possibilités de participation au collectif, certains parents sont moins en mesure de participer (manque de confiance dans la prise de parole). Des parents peuvent craindre le jugement avant même de rencontrer les professionnels. Le délai d'admission en établissement étant tellement long que le fait d'obtenir « enfin une place » étant un tel soulagement pour les familles, que certaines d'entre elles ne questionnent pas la vie de l'établissement et ce qui s'y passe. L'organisation institutionnelle peut être aussi parfois perçue par les familles comme « complexe », « pesante », voire « jugeante ». Par exemple, les réunions avec un nombre important de professionnels autour d'une table face à une famille composée de deux à trois personnes participent de cela.
- On constate donc trop peu de participation des parents actuellement sur les actions proposées. Par ailleurs, le D.A.Re. a insuffisamment investi dans les nouveaux médias (réseaux sociaux) pour communiquer avec les familles et sur l'établissement.

OBJECTIFS :

- Veiller au maintien d'un établissement accueillant et bienveillant pour les jeunes et les familles.
- Améliorer l'implication des familles dans la vie de l'établissement, de la plateforme, à l'élaboration et la mise en œuvre du projet de leur enfant.

Finalité 6. Renforcer la prévention et la lutte contre ma maltraitance et démarche de bientraitance.

ACTEURS CONCERNÉS :

- ▶ Enfants et jeunes accompagnés.
- ▶ Parents et les proches des enfants et des jeunes accompagnés.
- ▶ Commission médico-sociale de la ligue de l'Enseignement de Normandie.
- ▶ Professionnels du D.A.Re..
- ▶ Responsable de l'établissement et les cadres hiérarchiques et techniques.
- ▶ Partenaires du D.A.Re..

ENJEUX : LE RENFORCEMENT DE LA PRÉVENTION ET DE LA LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE ET LA PROMOTION DE LA BIEN TRAITEMENT.

- ▶ Des actions de luttres contre la maltraitance sont initiées au sein du D.A.Re.. Ainsi, une formation sur la bientraitance a été réalisée pour l'ensemble des professionnels par le *cabinet Ethicare Formation Santé* en 2015.

En 2021, 22 professionnels ont assisté à un temps d'information et d'échange sur la déficience intellectuelle et les troubles associés proposé en interne par le médecin psychiatre : 15 éducateurs, 2 surveillants de nuit, 2 responsables de plateforme, l'agent d'accueil, 1 infirmière et la directrice adjointe. Les recommandations des bonnes pratiques professionnelles ont été remises aux professionnels sur clef USB ou en version papier durant la réunion de rentrée de septembre 2020. Lors de chaque entretien professionnel annuel est posée la question suivante : « Avez-vous utilisé une des 10 recommandations de bonnes pratiques professionnelles pour "penser" vos actions ? Si oui laquelle ? »

Depuis plusieurs années, le D.A.Re. met en œuvre avec un prestataire l'analyse de la pratique professionnelle pour les cadres et les non-cadres. Trois réunions CVS se tiennent par année, mais plus selon les besoins (contexte sanitaire par exemple). Des réunions de fonctionnement et d'évaluation sont en place pour les équipes pluridisciplinaires des différentes plateformes de l'établissement. Le D.A.Re. dispose de deux protocoles qui cadrent la sécurité des usagers. Le D.A.Re. est doté d'un règlement de fonctionnement et d'un règlement intérieur, d'un document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP). Les instances représentatives sont en place, le CSE comprend une commission Santé, Sécurité et Condition de Travail. En cas d'événement grave, une déclaration est effectuée à l'ARS via le document de signalement d'un évènement indésirable grave de soin (EIGS).

OBJECTIFS :

- Intégrer la RBPP de l'HAS « Bientraitance : définition et repère pour la mise en œuvre » et procéder à un état des lieux sur le D.A.Re..
- S'approprier la RBPP « Prévention et traitement de la maltraitance : mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement » et procéder à un état des lieux sur le D.A.Re..
- Introduire des missions de prévention et de lutte contre les maltraitements dans les fiches de postes des cadres.
- Mettre en place des outils de lutte contre les maltraitements.
- Continuer à former les salariés sur la lutte contre la maltraitance.
- Communiquer sur les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles de l'HAS.

Finalité 7. Accompagner les parents dans leurs rôles auprès de leurs enfants.

ACTEURS CONCERNÉS :

- Parents et responsable légaux des enfants et des jeunes accompagnés par le D.A.Re..
- Professionnels de l'établissement.

ENJEUX : LE DÉVELOPPEMENT DE LA FONCTION DE SOUTIEN ET D'AIDE À LA PARENTALITÉ

- L'aide et le soutien à la parentalité font désormais partie des attentes vis-à-vis des établissements médico-sociaux qui accueillent des personnes mineures tant de la part des familles que des politiques publiques. Au sein du D.A.Re., 24 professionnels ont été formés sur la question de la parentalité en 2021 et 2022.

Les parents qui en font la demande sont accompagnés dans la constitution des dossiers en lien avec des démarches administratives qui concernent le handicap de leur enfant (MDPH). Les professionnels des différentes plateformes interviennent au domicile sur le plan éducatif ou thérapeutique (soins) en proposant des actions répondant à des besoins repérés de l'enfant.

Les professionnels soutiennent, voire portent aussi la parole parentale auprès des autres acteurs intervenants dans le parcours de l'enfant (médical, scolaire, loisir...).

Pour répondre aux questionnements des parents, les professionnels du D.A.Re. les orientent vers les dispositifs de droits communs afin de leur permettre le plein exercice de leur parentalité (Planning familial, CMPP, CAF).

Les professionnels du D.A.Re. partagent avec les parents les outils, les supports et les ressources qu'ils utilisent régulièrement dans leurs accompagnements pour répondre à des situations et des besoins qui les questionnent.

Majoritairement, les actions actuelles mises en œuvre au sein du D.A.Re. concernant la parentalité s'appuient sur des constats et des besoins en lien avec le projet de l'enfant. Les demandes des parents qui ne sont pas en lien avec le handicap de leur enfant ne sont pas des éléments qui vont déclencher une action du D.A.Re..

Comme le soutien à la parentalité s'adresse en premier lieu aux parents, il est nécessaire de penser des actions spécifiques en s'appuyant sur leurs demandes. Il faut adresser les actions pour les parents en fonction de leurs besoins « parentaux ». Par ailleurs, il ne faut pas oublier la question parentale qui se pose autour de l'accès à la majorité et à l'autonomie des jeunes.

OBJECTIFS :

- Permettre aux parents d'exprimer leurs questionnements, leurs ressentis (expérience de la parentalité).
- Soutenir la pratique des compétences parentales par les familles en donnant des outils et repères développementaux et comportementaux aux parents (pratique de la parentalité).
- Clarifier les aides possiblement apportées aux familles sur le D.A.Re. et dans les dispositifs de droit commun (exercice de la parentalité).

Axe 3. Transformer l'offre afin de répondre aux besoins et aux spécificités du public et renforcer l'efficacité.

Finalité 8. Améliorer l'accompagnement des personnes présentant des Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA).

ACTEURS CONCERNÉS :

- ▶ Personnes accompagnées du D.A.Re. présentant des TSA.
- ▶ Familles et aidants des enfants et des jeunes présentant des TSA.
- ▶ Ensemble des professionnels du D.A.Re..
- ▶ Partenaires du D.A.Re. et les acteurs de droit commun.

ENJEUX : L'AMÉLIORATION DE L'ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS ET DES JEUNES PRÉSENTANT DES TROUBLES DU SPECTRE DE L'AUTISME

Selon les professionnels du D.A.Re., le public accueilli évolue vers plus de jeunes porteurs de déficiences plus lourdes, mais aussi de plus en plus de jeunes porteurs d'un TSA. La RBPP de l'HAS « Pour un accompagnement de qualité des personnes avec autisme ou autres troubles envahissants du développement » est faiblement connue et utilisée par les équipes du D.A.Re. Les équipes recourent peu aux méthodes comportementales (type TEACCH, ABA, Denver) et peu aux systèmes de Communication Améliorée et Alternative (CAA) (hormis sur la Plateforme 0-11 ans). Les pratiques autour des emplois du temps sont peu harmonisées entre les différentes plateformes et entre les différents lieux de vie de la personne accompagnée. Les évaluations standardisées et grilles d'analyse des *comportements problèmes* sont modérément utilisées dans la pratique quotidienne au sein du D.A.Re.

Les personnes accompagnées présentant des TSA sont majoritairement prises en charge sur des temps de groupe. Il n'y a pas de lieu identifié de calme et de retrait à destination des personnes accompagnées présentant des TSA au sein du D.A.Re.

Les professionnels tentent d'adapter la prise en charge aux besoins des jeunes porteurs de TSA (emploi du temps adapté, port d'un casque antibruit pendant les repas, repas pris dans un espace à part ...) dans les limites du fonctionnement et des moyens attribués au D.A.Re. Des solutions et des « astuces » sont trouvées de façon empirique en réponse aux comportements problèmes. Le D.A.Re. compte parmi ses équipes des professionnels qui peuvent être « ressource » pour les autres sur les questions en lien avec les TSA. Un parcours de sensibilisation sur les TSA a été mis en place. Il s'appuie sur des ressources internes et sur un intervenant extérieur. Près de 50 professionnels ont commencé ce parcours en octobre 2022. Cependant, le fonctionnement actuel ne permet pas de répondre aux besoins de certains jeunes porteurs de TSA qui nécessitent une individualisation plus poussée des réponses apportées. Nous ne disposons pas d'« unité spécialisée autisme » et des moyens s'y afférant.

OBJECTIFS :

- Mettre en cohérence les pratiques du D.A.Re. avec la RBPP « Pour un accompagnement de qualité des personnes avec autisme ou autres troubles envahissants du développement » (ANESM-HAS, 2012).
- Poursuivre les adaptations concrètes au quotidien qui pourront bénéficier aux personnes accompagnées présentant des TSA et à l'ensemble des autres personnes accompagnées.

- Continuer à procéder aux adaptations plus spécifiques aux personnes accompagnées présentant des TSA.
- Actualiser les connaissances des professionnels accompagnants du D.A.Re. concernant les TSA.
- Repenser les évaluations des personnes accompagnées en prenant en compte les spécificités propres aux TSA.
- Reconcevoir le travail en équipe pluridisciplinaire à la lumière des spécificités des TSA.
- Repenser une cohérence dans le parcours des personnes accompagnées présentant des TSA, d'une plateforme à l'autre.
- Réviser le travail avec les familles à la lumière des spécificités des TSA.

Finalité 9. Formaliser un cadre cohérent concernant la vie intime, affective et sexuelle, adapté à chaque tranche d'âge et à chaque modalité d'accompagnement.

ACTEURS CONCERNÉS :

- Personnes accompagnées par toutes les plateformes.
- Ensemble des professionnels du D.A.Re..
- Parents, familles et aidants des personnes accompagnées.
- Partenaires et ressources : Promotion Santé, CHU (Mercredis de La Sexualité), Assureipss, RSVA, Maison des Adolescents, CPMI de La Miséricorde, Planning familial, Centre de Planification, Services de police et de Gendarmerie, Éducation Nationale.

ENJEUX : LE DÉVELOPPEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT À LA VIE INTIME ; AFFECTIVE ET SEXUELLE

- Plusieurs professionnels interviennent depuis de nombreuses années auprès des personnes accompagnées sur les thématiques liées à la vie intime, affective et sexuelle (VIAS). Au sein du D.A.Re., cinq professionnels sont formés à l'animation de groupes de parole VIAS. Trente-deux professionnels ont bénéficié d'une formation collective : « Accompagner la VIAS des enfants, adolescents et jeunes adultes concernés par la déficience intellectuelle ». À l'extérieur du D.A.Re. de nombreux lieux ressources sont fréquemment sollicités de façon différente selon les professionnels et leur réseau propre.

Dans leurs interventions, les professionnels doivent s'adresser à une population très hétérogène sur le plan de l'âge, des troubles, des capacités de compréhension et de la maturité affective (personnes accompagnées plus ou moins démunies, influençables, TSA). Les nouvelles technologies de l'information et de la communication permettent de nouvelles pratiques pour les personnes accompagnées, mais elles les exposent aussi à de nouveaux dangers. Par ailleurs, le D.A.Re. est confronté à une grande hétérogénéité dans l'accès aux soins et à un suivi médical irrégulier chez les personnes accompagnées (déclaration d'un médecin référent, suivi gynécologique).

On constate que les différents documents-cadres (contrat de séjour, règlement de fonctionnement, règlement de fonctionnement sur les mesures disciplinaires, règlement intérieur sur le harcèlement sexuel) du D.A.Re. ne font référence à la VIAS que principalement sous l'aspect des interdits.

Dans le cadre scolaire, l'article L312-16 du Code de l'Éducation s'applique en théorie au D.A.Re., il prévoit notamment une information et une éducation à la sexualité à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupes d'âge homogènes. La Circulaire du 05 juillet 2021 relative au « Respect de l'intimité, des droits sexuels et reproductifs des personnes accompagnées dans les ESSMS relevant du champ du handicap et de la lutte contre les violences » contient une instruction à destination des ESSMS. Une note de cadrage HAS du 31 mai 2022 prévoit la rédaction d'une RBPP et de 5 fiches thématiques à destination des professionnels sur ces thématiques à l'horizon 2023-2024. Autant d'éléments qui concernent le D.A.Re..

OBJECTIFS :

- Faire apparaître les thématiques en lien avec la VIAS dans les différents documents « cadres » institutionnels : Projet d'Établissement, règlement de fonctionnement, projets de fonctionnement des plateformes.
- Clarifier les droits, devoirs, interdits concernant ces thématiques, pour les personnes accompagnées comme pour les professionnels.
- Considérer la VIAS comme une composante essentielle de la santé et de l'équilibre de la personne, y compris en situation de handicap. Les différents aspects de la VIAS doivent être abordés de façon positive, respectueuse, et centrée sur l'autodétermination de la personne accompagnée.
- Formaliser un temps dévolu aux échanges et à l'information sur les thématiques en lien avec la VIAS dans l'emploi du temps de toutes les personnes accompagnées.
- Garantir une cohérence entre les différentes actions entreprises auprès des personnes accompagnées, comme entre les différentes pratiques professionnelles.
Renforcer les procédures de prévention, et de prise en charge des violences sexuelles sur les personnes en situation de handicap au sein du D.A.Re., du fait de la prévalence plus forte de victimes de violences sexuelles parmi les enfants en situation de handicap, plus particulièrement en ce qui concerne les troubles du développement intellectuel.

Finalité 10. Aménager l'offre de la fonction répit.

ACTEURS CONCERNÉS :

- Familles, aidants, fratrie des personnes accompagnées au D.A.Re. André Bodereau.
- Familles et fratrie des enfants et jeunes sur liste d'attente.
- Enfants/jeunes accompagnés conjointement par la protection de l'enfance.

ENJEUX : LA CONSOLIDATION DE L'OFFRE DE LA FONCTION RÉPIT.

- Le répit permet un accompagnement individuel ou collectif sur des temps définis par les professionnels. Il s'agit de temps d'accompagnement prévus et organisés. Le répit peut être défini comme une réponse à une demande ou une attente des familles et des aidants en dehors du projet individuel d'accompagnement. Il répond à un besoin de mise à distance avec la famille ou l'aidant. Il doit permettre d'éviter une situation qui se complexifie. Il est également un temps, de pause pour les aidants et/ou les familles. Il permet de prévenir pour anticiper les conséquences complexes d'une situation fragile.

Jusqu'à présent, les temps de répit sont principalement mis en place, avec ou sans internat, au mois d'août et lors des petites vacances scolaires. Des réflexions et des aménagements sont nécessaires concernant : le budget prévisionnel ou une fourchette

de dépenses dédiée à la fonction répit, les horaires en fonction des âges des enfants et des jeunes accueillis et des périodes, les problématiques de transports et les différences d'âge qui posent des difficultés pour trouver une activité et des horaires qui correspondent à tous.

OBJECTIFS :

- Offrir une réponse pour éviter une situation qui se complexifie.
- Permettre des temps de détente, de pause pour les aidants et/ou les familles.

Liste des sigles

ABA : Applied behaviour analysis, ou analyse comportementale appliquée
APAJH14 : Association pour adultes et jeunes handicapés du Calvados
APP : Analyse des pratiques professionnelles
COPIL : Comité de pilotage
ACAHJ : Association caennaise pour l'accueil et l'hébergement des jeunes
ASMS : Action sociale et médico-sociale
AEMS : Actions éducatives en milieu scolaire
ADAPT : Association pour l'insertion professionnelle et sociale des personnes handicapées
ANAP : Agence nationale d'appui à la performance des établissements de santé et médico-sociaux
ARS : Agence régionale de santé
CAF : Caisse d'allocations familiales
CAMSP : Centre d'action médico-sociale précoce
CLE : Collège lycée expérimental
CMPP : Centre médico-psycho-pédagogique
CPOM : Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens
CVS : Conseil de la vie sociale
DARe : Dispositif d'accompagnement et de ressources
DEF : Direction de l'enfance et de la famille
EAJE : Établissement d'accueil du jeune enfant
EJE : Éducatrices de jeunes enfants
ESAT : Établissement et service d'aide par le travail
ESSMS : Établissement et service sociaux et médico-sociaux
FALC : Facile à lire et à comprendre
FINESS : Fichier national des établissements sanitaires et sociaux
GEIC : Groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification
G.O.S : Groupe d'orientation stratégique
GPEC : Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
GT : Groupes de travail
HAS : Haute autorité de santé
IMPro : Institut médico-professionnel
IRTS : Institut régional du travail social
EPSM : Établissement public de santé mentale
IME : Institut médico-éducatif
IMP : Institut médico-pédagogique
MDA : Maison des adolescents
MDPH : Maison départementale des personnes handicapées
PFS : Placement familial spécialisé
P.A.T.I.P : Plateforme d'ateliers techniques et d'insertion professionnelle
PDC : Plan de développement des compétences
PET : Politiques éducatives territoriales
PPA : Projet personnalisé d'accompagnement
RBPP : Recommandations de bonnes pratiques professionnelles
REP : Réseau d'éducation prioritaire
RPE : Relais petite enfance

RSVA : Réseau de services pour une vie autonome
TEACCH : méthode d'éducation structurée pour enfants et adultes autistes
TED : Troubles envahissants du développement
TES : Tourisme éducatif et social
TCC : Troubles du comportement et de la communication
TSA : Troubles du spectre de l'autisme
USEP : Union sportive de l'enseignement du premier degré
UFOLEP : Union française des œuvres laïques d'éducation physique
UEE : Unité d'enseignement externalisée
VIASSP : Vie intime, affective, sexuelle et soutien à la parentalité
VIAS : Vie intime, affective et sexuelle

Annexe 1. 3 axes, 10 finalités et 22 fiches actions

Axe 1. Développer des organisations et pratiques permettant de structurer des parcours inclusifs avec les acteurs du droit commun et les ressources sanitaires, sociales et médico-sociales

- **Finalité 1 : Accompagner les parcours résidentiels vers l'autonomie dans l'habitat.**
 1. L'évolution du projet du groupe d'internat des plus de 16 ans
 2. L'évaluation des capacités d'autonomie résidentielle des usagers
- **Finalité 2 : Consolider la fonction ressources du D.A.Re.**
 3. La fonction ressources
 4. Les outils spécifiques de la fonction ressources

Axe 2. Développer la qualité des accompagnements en associant les usagers et leur environnement social et familial.

- **Finalité 3 : Mettre en œuvre la démarche d'amélioration de la qualité en cohérence avec le nouveau cadre légal de l'évaluation des ESSMS.**
 5. La restructuration de l'amélioration continue de la qualité
- **Finalité 4 : Anticiper la réforme SERAFIN-PH pour soutenir l'accompagnement des personnes.**
 6. La réforme SERAFIN-PH et les professionnels
 7. Un répertoire des prestations en lien avec la nomenclature SERAFIN
 8. Une enquête auprès des familles sur les besoins et les prestations
- **Finalité 5 : Redynamiser la participation collective à l'établissement des personnes accompagnées et de leurs représentants / Place des parents dans l'établissement.**
 9. La participation collective des personnes accompagnées et de leurs représentants
 10. L'implication des familles, des enfants, des adolescents et des jeunes majeurs dans la vie du D.A.Re.
- **Finalité 6 : la lutte contre les maltraitances et la démarche de bientraitance.**
 11. Le développement au sein du DARE d'une conscience et d'une connaissance des risques de maltraitance
 12. La connaissance des recommandations des bonnes pratiques professionnelles
 13. Des espaces de parole pour les professionnels

- **Finalité 7 : Accompagner les parents dans leurs rôles auprès de leurs enfants.**
 - 14. Des espaces de parole pour les familles
 - 15. L'enrichissement des compétences parentales
 - 16. La communication des aides de droit commun aux familles

Axe 3. Transformer l'offre afin de répondre aux besoins et spécificités du public et renforcer l'efficience

- **Finalité 8 : Améliorer l'accompagnement des personnes présentant des Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA)**
 - 17. La formation des professionnels aux spécificités de l'accompagnement des personnes présentant des TSA
 - 18. L'accompagnement des usagers en prenant en compte les spécificités des personnes porteuses de TSA
- **Finalité 9 : Formaliser un cadre cohérent concernant la vie intime, affective et sexuelle, adapté à chaque tranche d'âge et à chaque modalité d'accompagnement**
 - 19. La formation et la sensibilisation les professionnels en lien avec la vie intime, affective et sexuelle des usagers
 - 20. La constitution d'un groupe ressources vie intime, affective et sexuelle
 - 21. La place de la vie intime, affective et sexuelle dans les différents écrits institutionnels
- **Finalité 10 : Aménager l'offre de la fonction répit**
 - 22. La fonction répit.

Axe 1. Développer des organisations et pratiques permettant de structurer des parcours inclusifs avec les acteurs du droit commun et les ressources sanitaires, sociales et médico-sociales

Finalité 1. Accompagner les parcours résidentiels vers l'autonomie dans l'habitat

Fiche action 1	
Nom de l'action	L'évolution du projet du groupe d'internat des plus de 16 ans
Objectifs	Faire évoluer le projet du « G2 » par l'externalisation de places d'hébergement. Répondre différemment aux besoins individuels des jeunes de plus de 16 ans dans le cadre de leur parcours inclusif Permettre aux jeunes d'être dans un environnement qui bénéficie à tout à chacun/ses pairs/jeunes de son âge Favoriser les rencontres dans des environnements « ordinaires » Permettre une expérience en hébergement inclusif avec un étayage évolutif
Groupe projet	Professionnels plateforme plus de 16 ans
Sous la responsabilité de	Responsable des Hébergements plus de 16 ans/Directrice Adjointe
Personnes/service/Organismes concernés	Plateforme plus de 16 ans du D.A.Re. Association ACAJH (Résidence Robert Rème) Bailleur social Ville de Fleury sur Orne
Moyens à mettre en œuvre	• Appropriation du contenu de la fiche thématique concernant la finalité • Groupes de travail • Réunions
Échéancier	Intégrer dans le CPOM 2025-2029
Indicateurs de résultats	Nombre de sollicitations partenariales (bailleurs sociaux par ex) Nombre de réunions partenariales Les différentes modalités d'hébergement (ex : Appartement en colocation avec présence éducative continue, appartement en colocation avec présence éducative partielle, logement individuel...)

Fiche action 2	
Nom de l'action	L'évaluation des capacités d'autonomie résidentielle des usagers
Objectifs	Mettre en place des outils communs d'évaluation des capacités d'autonomie résidentielle Proposer un outil d'évaluation aux familles Mesurer l'évolution des capacités du jeune dans son autonomie résidentielle (dont auto-évaluation)
Groupe projet	Professionnels des plateformes 12-15 ans et plus de 16 ans
Sous la responsabilité de	Responsable des hébergements plus de 16 ans
Personnes/service/Organismes concernés	Professionnels des plateformes 12-15 ans et plus de 16 ans Responsable de la plateforme 12-15 ans
Moyens à mettre en œuvre	• Appropriation du contenu de la fiche thématique concernant la finalité • Groupe de travail • Création de supports d'évaluation
Échéancier	À partir de 2023
Indicateurs de résultats	Nombre de grilles d'évaluation

Finalité 2. Consolider la « fonction ressources » du D.A.Re.

Fiche action 3	
Nom de l'action	La fonction ressources
Objectifs	Structurer la pratique de la fonction ressources Définir les moyens humains du D.A.RE. Définir les limites de l'intervention
Groupe projet	Équipe de direction
Sous la responsabilité de	Directeur
Personnes/service/Organismes concernés	Équipe de direction
Moyens à mettre en œuvre	• Appropriation du contenu de la fiche thématique concernant la finalité • Réunions du staff dédiées
Échéancier	À partir du 2 ^e semestre 2023
Indicateurs de résultats	Cadre écrit Diffusion aux équipes

Fiche action 4	
Nom de l'action	Les outils spécifiques de la fonction ressources
Objectifs	Construire les outils spécifiques de la fonction ressources Définir une procédure de déclenchement de la fonction ressource et les supports et modalités d'accompagnement. Créer une équipe de travail interprofessionnel sur le retour de pratiques Construire des grilles d'analyse ou d'observation
Groupe projet	Pluridisciplinaire et inter plateforme et directrice adjointe
Sous la responsabilité de	Un responsable de plateforme et le coordonnateur pédagogique
Personnes/service/Organismes concernés	L'ensemble du D.A.RE.
Moyens à mettre en œuvre	• Appropriation du contenu de la fiche thématique concernant la finalité • Mise en place du protocole de prêt de matériel • Création du groupe de travail • Création d'espaces de travail afin de mettre en commun les pratiques d'intervention. • Définir un calendrier d'intervention • Création d'un protocole écrit
Échéancier	2 ^e semestre 2023
Indicateurs de résultats	Protocole écrit Diffusion aux équipes Bilan annuel du nombre d'actions ressources

Axe 2. Développer la qualité des accompagnements en associant les usagers et leur environnement social et familial

Finalité 3. Mettre en œuvre la démarche d'amélioration continue de la qualité des prestations dans le nouveau cadre légal de l'évaluation des ESSMS.

Fiche action 5	
Nom de l'action	La restructuration de l'amélioration continue de la qualité
Objectifs	Élaborer un plan pluriannuel d'amélioration de la qualité à partir du rapport d'évaluation remis par l'organisme accrédité Faire réaliser l'évaluation pour le 1er janvier 2024 Réaliser un état des lieux exhaustif des actions les plus significatives mises en place pour améliorer la qualité des accompagnements et la qualité de vie au travail.
Groupe projet	Direction et représentants du personnel
Sous la responsabilité de	Directeur
Personnes/service/Organismes concernés	Les professionnels, jeunes et familles du D.A.RE.
Moyens à mettre en œuvre	• Appropriation du contenu de la fiche thématique concernant la finalité • Choisir un organisme habilité • Constituer un comité de pilotage « Évaluation 2023 » • Réunions de direction • Réunions avec les représentants du personnel
Échéancier	1 ^{er} semestre 2024
Indicateurs de résultats	Réalisation de l'évaluation Formalisation du plan

Finalité 4. Anticiper la réforme SERAFIN-PH pour soutenir l'accompagnement des personnes.

Fiche action 6 (qui sera adaptée en fonction de l'évolution de la réforme)	
Nom de l'action	La réforme SERAFIN-PH et les professionnels
Objectifs	Permettre que les professionnels intègrent la réforme SERAFIN-PH dans leur pratique quotidienne Penser une GPEC en lien avec la Réforme - Formation d'un groupe dit expert (un prof par plateforme, par métier, responsable des services dont logistique) - Sensibilisation/Acculturation des profs. - Recrutement d'un personnel dédié - En son absence, impact sur la charge de travail de chacun. Adapter le Système d'Information (SI) à la Réforme - Définir un cahier des charges - Poursuivre les rencontres avec les prestataires - Déterminer l'enveloppe financière - Tenir compte de la sécurisation du SI et des données - Organiser le déploiement d'un nouveau SI Accompagner l'adaptation des changements d'outils d'informations ou comptables - Former régulièrement les professionnels au perfectionnement de l'usage et la sécurisation de l'outil informatique et numérique. - Mesurer les impacts managériaux, organisationnels et les impacts sur les pratiques professionnelles de la réforme - Adapter la démarche à l'évolution législative
Groupe projet	Membre de la Direction (Directeur, Directrice Adjointe) Responsable administrative Référent du système d'information Invitation des professionnels EXPERTS
Sous la responsabilité de	Directrice Adjointe
Personnes/service/Organismes concernés	L'ensemble des professionnels du D.A.RE.
Moyens à mettre en œuvre	• Appropriation du contenu de la fiche thématique concernant la finalité • Une réunion par trimestre. • Communication de l'évolution aux instances : CSE, CVS, Commission médico-sociale de l'Association Ligue de l'Enseignement • Formation
Échéancier	À partir de 2024 en fonction de l'évolution de la réforme
Indicateurs de résultats	Nombre de réunion. Respect du calendrier des différentes actions projetées. Nombre de professionnels sensibilisés. Nombre de professionnels formés.

Fiche action 7	
Nom de l'action	Un répertoire des prestations en lien avec la nomenclature SERAFIN
Objectifs	Disposer d'une offre de prestations claire et lisible, évolutive dans le parcours de la personne accompagnée. Connaître pour les professionnels, le panel de l'offre de prestations pour l'ensemble du D.A.Re. et penser collectivement les liens entre les différentes plateformes. Permettre pour les familles de rendre plus lisibles nos prestations et leurs évolutions par tranche d'âges. Disposer pour les partenaires (MDPH, ARS, collectivités, Éducation Nationale, associations...) d'une lisibilité sur notre offre afin qu'ils nous sollicitent sur nos champs de compétences
Groupe projet	STAFF Elargi
Sous la responsabilité de	Invitation des professionnels experts
Personnes/service/Organismes concernés	Directrice Adjointe
Moyens à mettre en œuvre	L'ensemble du D.A.RE. Bodereau
Échéancier	• Appropriation du contenu de la fiche thématique concernant la finalité Une réunion par trimestre. • Création au besoin de sous-groupes ou temps de travail thématique avec la présence des profs experts concernés. • Listing des prestations à réaliser par le groupe projet • Compléter le listing si besoin par sollicitation des professionnels sous forme de rencontres et questionnaires.
Indicateurs de résultats	À partir du 1er semestre 2024
	Nombre de réunion.
	Respect du calendrier des différentes actions projetées.

Fiche action 8	
Nom de l'action	Une enquête auprès des familles sur les besoins et les prestations
Objectifs	Connaître les attentes des familles pour adapter notre offre de prestations aux besoins repérés des usagers. Associer les personnes accueillies à la construction de l'offre Disposer d'éléments pour dialoguer avec notre financeur pour le CPOM 2025-2029 et la négociation lors du dialogue de gestion.
Groupe projet	STAFF élargi
Sous la responsabilité de	Direction (Directrice Adjointe)
Personnes/service/Organismes concernés	Ensemble des familles
Moyens à mettre en œuvre	• Appropriation du contenu de la fiche thématique concernant la finalité • Réalisation d'une étude besoins/Attentes/Demandes du public • Soumettre le questionnaire aux professionnels avant de l'administrer.
Échéancier	1 ^{er} semestre 2026
Indicateurs de résultats	Taux de participation

**Finalité 5. Redynamiser la participation collective à l'établissement des personnes accompagnées et de leurs représentants /
Place des parents dans l'établissement.**

Fiche action 9	
Nom de l'action	La participation collective des personnes accompagnées et de leurs représentants
Objectifs	Permettre aux familles d'avoir une meilleure connaissance du dispositif Veiller au maintien d'un établissement accueillant et bienveillant pour les jeunes et les familles Diversifier les modalités de rencontre Diversifier les modes de communication Offrir des espaces et des lieux de rencontre agréables et adaptés.
Groupe projet	Responsables de plateforme et leurs équipes
Sous la responsabilité de	Direction
Personnes/service/Organismes concernés	Les personnes accompagnées et leurs représentants
Moyens à mettre en œuvre	• Appropriation du contenu de la fiche thématique concernant la finalité • Visite virtuelle de l'établissement via le site internet • S'autoriser à mettre en place de la convivialité lors des rencontres avec les parents • Après évaluation, créer des espaces d'accueil adaptés : mise à disposition de jeux adaptés à la tranche d'âge. • Développer les moyens de communication des professionnels avec les jeunes et les familles • Evaluer la pertinence d'une création d'une page Facebook, Instagram. • Création et actualisation des livrets d'accueil spécifiques aux plateforme (responsable de service) et actualisation, si besoin, du livret d'accueil du D.A.Re. • Questionnaire de satisfaction quant à la qualité de l'accueil
Échéancier	À partir de septembre 2023 et jusqu'en 2026
Indicateurs de résultats	Résultats du questionnaire Nombre de connexions annuelles au site internet

Fiche action 10	
Nom de l'action :	L'implication des familles, des enfants, des adolescents et des jeunes majeurs dans la vie du D.A.Re.
Objectifs	Donner les moyens aux parents élus au CVS d'accomplir leurs missions et créer d'autres espaces de rencontres entre les familles Définir et présenter les participations possibles des familles S'assurer que la réforme du CVS soit appliquée Créer de nouveaux espaces de rencontres et de participations
Groupe projet	Responsables de plateforme et leurs équipes et présidente du CVS
Sous la responsabilité de	Direction
Personnes/service/Organismes concernés	Les personnes accompagnées et leurs représentants Les élus du CVS Les équipes pluridisciplinaires
Moyens à mettre en œuvre	• Appropriation du contenu de la fiche thématique concernant la finalité • Étude des besoins par plateforme (questionnaire) • Selon étude, mise en place de café parents, groupe de parole, réunion d'information, rencontres familles... • S'autoriser à interroger les familles lors de l'élaboration des projets de fonctionnement des plateformes • Associer le CVS et l'APE aux réunions présentation de plateforme • Réactualiser la plaquette CVS • Coanimer avec les parents des ateliers. • Inviter les parents à participer à des ateliers (exemple cuisine, espace numérique). • Organiser un temps d'atelier associé à usager-famille en banalisant une après-midi et en s'appuyant sur les compétences des parents. • « Penser parent » quand on cherche des compétences ou des savoir-faire • Proposer aux familles de participer à l'encadrement de certaines sorties • Développer la paire-aidance
Échéancier	À partir de 2023
Indicateurs	Nombre de candidatures au CVS Nombre de questionnaires renvoyés et analyse des réponses Nombre de familles présentes sur les réunions de rentrée Nombre de parents ayant participé aux sorties, rencontres

Finalité 6. Renforcer la prévention et la lutte contre ma maltraitance et démarche de bientraitance.

Fiche action 11	
Nom de l'action	Le développement au sein du DARE d'une conscience et d'une connaissance des risques de maltraitance
Objectifs	Créer une charte de bientraitance Informar, sensibiliser et proposer des outils d'action à tous professionnels afin de lutter contre toutes formes de maltraitance Informar les parents des actions mises en place par l'intermédiaire du CVS Actualiser les Règlements de fonctionnement et intérieur en fonction du cadre législatif en constante évolution Informar, si nécessaire, les partenaires
Groupe projet	Direction
Sous la responsabilité de	Directeur
Personnes/service/Organismes concernés	L'ensemble des professionnels du D.A.Re. Les usagers et leurs familles Les partenaires
Moyens à mettre en œuvre	• Appropriation du contenu de la fiche thématique concernant la finalité • Temps de réunion dédiés • Intégrer au livret d'accueil salarié la RBPP concernant la bientraitance • Formation • S'appuyer sur la RBPP
Échéancier	Début de l'action septembre 2023
Indicateurs de résultats	Nombre de réunions consacré à ce sujet Création effective de la charte

Fiche action 12	
Nom de l'action	La connaissance des recommandations des bonnes pratiques professionnelles
Objectifs	Permettre que les recommandations des bonnes pratiques professionnelles soient une référence pour les professionnels du D.A.Re. Être en veille sur les recommandations et mettre à jour l'information Communiquer les recommandations des bonnes pratiques professionnelles plus régulièrement et les rendre disponibles sur le collaboratif (intranet) À travers l'entretien annuel et la question posée sur l'utilisation ou non des RBPP, rappeler l'intérêt de ces recommandations
Groupe projet	Direction
Sous la responsabilité de	Directeur
Personnes/service/Organismes concernés	Tous les professionnels du D.A.Re.
Moyens à mettre en œuvre	• Appropriation du contenu de la fiche thématique concernant la finalité • S'inscrire à la newsletter de l'HAS (directeur et directrice adjointe) • Enregistrer les RBPP sur le collaboratif et diffuser l'information auprès des professionnels • Temps de travail avec l'équipe de direction pour échanger sur les nouvelles RBPP • Analyse quantitative et qualitative des entretiens annuels • Introduire des missions de lutte contre les maltraitances et de prévention contre les maltraitances dans les fiches de poste et les subdélégations des cadres hiérarchiques,
Échéancier	Début de l'action en janvier 2023 et sur toute la durée du projet
Indicateurs de résultats	Réception de la newsletter et diffusion des informations si nécessaire auprès de l'équipe de direction Mise en place sur le collaboratif des RBPP Nombre de fois que les RBPP sont abordés en staff (réunion de l'équipe de direction) Mise à jour des fiches de poste si besoin Mise en place des subdélégations

Fiche action 13	
Nom de l'action	Des espaces de parole pour les professionnels
Objectifs	Proposer des espaces de parole pour permettre des échanges entre professionnels sur leurs pratiques, difficultés et réussites, des temps d'information ou de formation. Proposer chaque année de l'analyse des pratiques professionnelles pour permettre aux professionnels d'avoir un éclairage extérieur et objectif. Permettre aux professionnels de tous les services et plateformes de se rencontrer Avoir des outils communs
Groupe projet	Direction
Sous la responsabilité de	Directeur
Personnes/service/Organismes concernés	Tous les professionnels du D.A.Re.
Moyens à mettre en œuvre	• Appropriation du contenu de la fiche thématique concernant la finalité • Inscrire l'APP dans chaque PDC pour au moins 6 séances par an pour les non-cadres et les cadres • Dans le cadre du PDC ou des réunions à thème, continuer à traiter les questions sensibles : laïcité/vivre ensemble/radicalisation, rapport aux technologies de l'information (réseaux sociaux, internet, écran)... • Rappeler la synthèse de la formation sur la bientraitance de 2015 à l'ensemble des salariés • Continuer à proposer des formations/informations en interne (TDI, TSA)
Échéancier	Début de l'action janvier 2023 et pour toute la durée du projet
Indicateurs de résultats	Mise en place d'un prestataire pour l'APP non cadre Nombre de séances Nombre de réunions à thème consacrées à ces sujets Nombre d'heures de formation proposées en interne

Finalité 7. Accompagner les parents dans leurs rôles auprès de leurs enfants.

Fiche action 14	
Nom de l'action :	Des espaces de parole pour les familles
Objectifs	Permettre aux parents d'exprimer leurs questionnements, leurs ressentis Offrir plus des espaces de rencontres et de paroles aux parents Réaliser un ou des supports (journal, site internet,...) de témoignages des parents qui s'adresse aux parents
Groupe projet	Responsable de plateforme et leurs équipes
Sous la responsabilité de	Chaque responsable de plateforme / Directrice adjointe
Personnes/service/Organismes concernés	Toutes les plateformes
Moyens à mettre en œuvre	• Appropriation du contenu de la fiche thématique concernant la finalité • Forum de discussion sur le site • Café-parents adaptés aux différentes plateformes • sondage pour faisabilité des supports de témoignage (demander s'ils veulent témoigner, préserver l'anonymat si besoin, réalisation par des jeunes de l'établissement, penser à solliciter d'anciens parents).
Échéancier	Forum de discussion : Septembre 2025 Sondage rentrée 2023 avec papier de rentrée, Préparer, imaginer atelier pour effectivité en 2024)
Indicateurs	Nombre de café-parent (général) Nombre de réponses au sondage Nombre de supports réalisés Nombre de messages publiés sur le forum

Fiche action 15	
Nom de l'action :	L'enrichissement des compétences parentales
Objectifs	Permettre la pratique des compétences parentales par les familles en donnant des outils et repères développementaux et comportementaux aux parents. Développer des formations/informations destinées aux parents. Développer l'offre de ressources physiques et virtuelles destinées aux parents en s'appuyant aussi sur les propositions des parents
Groupe projet	Responsables de plateformes et leurs équipes
Sous la responsabilité de	Equipe de direction
Personnes/service/Organismes concernés	Toutes les plateformes
Moyens à mettre en œuvre	• Appropriation du contenu de la fiche thématique concernant la finalité • En fonction des besoins, maintenir les formations aux professionnels sur le soutien à la parentalité • Organiser des temps d'information, formation, sensibilisation destinée aux parents • Boîtes à livre parentale (livre, flyer...) en complément de l'espace ressources du site internet • Proposer des ateliers de création d'outils (emploi du temps, pictogrammes,...) destinés aux parents (Fab lab, Dot It Yourself) • Atelier de tuto vidéo pour la création de ces outils sur le site internet
Échéancier	Formation des professionnels sur la période du projet d'établissement Temps d'information rentrée 2024 Installation des boîtes : rentrée 2025 Mise en place d'ateliers : rentrée 2025 Tuto : rentrée 2027
Indicateurs	Nombre de professionnels formés Nombre de livres, flyer dans la, les boîtes à livre : point trimestriel Fab lab faits et participation des familles Nombre de tutos réalisés Participation des parents

Fiche action 16	
Nom de l'action	La communication des aides de droit commun aux familles
Objectifs	Améliorer la connaissance des professionnels sur les droits et dispositifs ordinaires pour ensuite mieux guider les parents. Référencer qui détient déjà des connaissances des dispositifs de droit commun.
Groupe projet	Responsables de plateformes et leurs équipes
Sous la responsabilité de	Equipe de direction
Personnes/service/Organismes concernés	Toutes les plateformes
Moyens à mettre en œuvre	• Appropriation du contenu de la fiche thématique concernant la finalité • Organiser des rencontres entre les équipes et les dispositifs de droit commun • Créer un listing de référencement
Échéancier	Rentrée 2023
Indicateurs	Nombre de rencontres collectives organisées Nombre de référencement

Axe 3. Transformer l'offre afin de répondre aux besoins et aux spécificités du public et renforcer l'efficience.

Finalité 8. Améliorer l'accompagnement des personnes présentant des Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA).

Fiche action 17	
Nom de l'action	La formation des professionnels aux spécificités de l'accompagnement des personnes présentant des TSA
Objectifs	Accompagner l'évolution des pratiques professionnelles : • Développer l'offre de formation sur les TSA à destination des professionnels du D.A.Re. • Permettre que les professionnels s'approprient la RBPP 2012 « pour un accompagnement de qualité des personnes avec autisme ou avec troubles envahissant du développement »
Groupe projet	Commission Formation
Sous la responsabilité de	Directeur
Personnes/service/Organismes concernés	Salariés du D.A.Re. Familles des usagers Organismes de formation CRA
Moyens à mettre en œuvre	• Appropriation du contenu de la fiche thématique concernant la finalité • Formations collectives et individuelles • Réunions à thème • Rencontre/échanges avec partenaires ressource : CRA, CROP, UEMA ... • S'appuyer sur les professionnels ressource à l'interne • Échanges avec les familles • S'appuyer sur le parcours de sensibilisation TSA mis en place par les professionnels ressources du D.A.Re. • Diffusion de la RBPP 2012
Échéancier	En fonction des besoins sur le temps du projet.
Indicateurs de résultats	Nombre de professionnels formés

Fiche action 18	
Nom de l'action	L'accompagnement des usagers en prenant en compte les spécificités des personnes porteuses de TSA
Objectifs	Recueillir les besoins, les particularités propres à chaque personne : évaluer les capacités de communication, le profil sensoriel : Structurer le temps Structurer l'espace : harmoniser et adapter la signalétique au sein du D.A.Re., clarifier les fonctions des différents espaces Définir, comprendre, prévenir et répondre aux comportements problèmes
Groupe projet	« Recueillir les besoins » : éducateur référent, en lien avec psychologue, dans les mois suivant l'admission « Structurer le temps » : garant de projet « Structurer l'espace » : groupe de travail dévolu à l'adaptation et à l'harmonisation de la signalétique (ACCV, 1 psychologue, 1 orthophoniste, 1 responsable de plateforme) « Répondre aux comportements problèmes » : psychologue de chaque plateforme
Sous la responsabilité de	Directeur, Psychiatres, Garants de Projet
Personnes/service/Organismes concernés	Professionnels du D.A.Re. Personnes accompagnées Familles
Moyens à mettre en œuvre	Appropriation du contenu de la fiche thématique concernant la finalité - Recueillir les besoins, les particularités propres à chaque personne : évaluer les capacités de communication, le profil sensoriel : - Grilles d'évaluation - Échanges avec les familles - Échange avec les professionnels ayant accompagné la personne. - Structurer le temps : - Création d'emplois du temps individualisés au plus près des besoins de la personne. Si besoin limiter le nombre d'intervenants, de lieux, de transitions. Prévoir un accueil dédié si besoin. Gestion des temps de pause, de repas. - Développer l'utilisation de supports visuels : Time Timer, agendas visuels, applications sur tablette - Structurer l'espace : harmoniser et adapter la signalétique au sein du D.A.Re., clarifier les fonctions des différents espaces - Répondre aux comportements problèmes : - S'appuyer sur les RBPP HAS 2017 : « Les comportements Problèmes : Prévention et Réponse » et « Les Espaces de Calme-Retrait et d'Apaisement » - Sensibiliser les professionnels encadrants à la démarche et aux outils d'analyse fonctionnelle des comportements problèmes - Recueillir le savoir expérientiel des familles - Créer des lieux de calme-retrait et d'apaisement, encadrer leur utilisation, réaliser au besoin un protocole
Échéancier	À compter de 2023
Indicateurs de résultats	Outils d'évaluation utilisés Mise en place d'emplois du temps visuels Adaptations et aménagements concrets des espaces Éléments de signalétique mis en place Utilisation de grilles d'analyse fonctionnelle du comportement et création de lieux de calme/retrait/apaisement

Finalité 9. Formaliser un cadre cohérent concernant la vie intime, affective et sexuelle, adapté à chaque tranche d'âge et à chaque modalité d'accompagnement.

Fiche action 19	
Nom de l'action	La formation et la sensibilisation les professionnels en lien avec la vie intime, affective et sexuelle des usagers
Objectifs	Accompagner l'évolution des pratiques professionnelles :Poursuivre la dynamique de formation sur les thématiques en lien avec la VIAS à destination des professionnels du D.A.Re.
Groupe projet	Commission Formation
Sous la responsabilité de	Directeur
Personnes/service/Organismes concernés	Salariés du D.A.Re. Familles des usagers Professionnels « ressource » pour la VIAS au sein du D.A.Re. Organismes de formation
Moyens à mettre en œuvre	• Appropriation du contenu de la fiche thématique concernant la finalité • Formations collectives et individuelles • Réunions à thème • Rencontre/échanges avec partenaires ressource • S'appuyer sur les professionnels ressources à l'interne • Échanges avec les familles
Échéancier	À compter de 2023 et évaluation dans le cadre de chaque PDC
Indicateurs de résultats	Nombre de professionnels formés

Fiche action 20

Nom de l'action	La constitution d'un groupe ressources vie intime, affective et sexuelle
Objectifs	- Promouvoir une approche positive de la VIAS comme étant une composante essentielle de la santé et de l'équilibre de la personne accompagnée. - Promouvoir l'autodétermination et l'écoute des besoins des personnes accompagnées sur les thématiques en lien avec la VIAS et les droits reproductifs. - Développer, mettre à jour les différentes modalités d'interventions auprès des personnes accompagnées au sein du D.A.Re., en s'appuyant sur les futures RBPP au fur et à mesure de leur parution, comme sur les standards OMS « pour l'Éducation Sexuelle en Europe ». - Rassembler les différents supports et outils utilisés au D.A.Re. pour créer une « Boîte à outils », et mettre cette dernière à jour régulièrement. Accompagner la création de nouveaux outils propres au D.A.Re. - Garantir une cohérence entre ces différentes interventions tout au long du parcours institutionnel de l'utilisateur. - Promouvoir la formation et l'information des professionnels du D.A.Re., maintenir une veille professionnelle sur ces questions (séminaires, lectures, formations individuelles et de groupe). - Assurer un rôle d'échange, de réflexion sur les pratiques professionnelles, et de soutien aux intervenants du D.A.Re. - Pouvoir être ressource auprès des familles, organiser des temps d'échanges avec/entre famille (lors du Projet, mais aussi instances dédiées, Café Parents par ex.) - Pouvoir être ressource auprès de partenaires extérieurs sur ces questions (AESH, Assistants Familiaux par ex). - Formaliser les différents temps dévolus à la VIAS dans l'emploi du temps des personnes accompagnées, selon des modalités adaptées à leur âge, leur maturité et leurs difficultés propres. - Promouvoir la mise en place, dès le plus jeune âge, de programmes de développement de l'expression des émotions et des compétences psychosociales. - Avoir un rôle de conseil sur l'aménagement des locaux, et notamment des hébergements. - Avoir un rôle de conseil sur l'actualisation des « écrits-cadre » du D.A.Re. en lien avec ces questions. Assurer le lien avec les différents partenaires et ressources du territoire, et notamment avec le Centre Ressource Normandie VIASSP nouvellement créé.
Groupe projet	Référents VIAS, des Responsables de plateforme, Psychologues, Psychiatres, Infirmières, des professionnels intervenant auprès des personnes accompagnées sur ces questions. Des usagers et des familles
Sous la responsabilité de	Médecin Chef, Directeur

Personnes/service/Organismes concernés	Ensemble des professionnels du D.A.Re. Personnes accompagnées et leur famille Partenaires extérieurs : Promotion Santé, CHU (Mercredis de La Sexualité), Assureipss, RSVA, Maison des Adolescents, CPMI de La Miséricorde, Planning familial, Centre de Planification, Services de police et de Gendarmerie, Éducation Nationale.
Moyens à mettre en œuvre	• Appropriation du contenu de la fiche thématique concernant la finalité • Nommer deux Référents VIAS pour le D.A.Re. • Constituer le Groupe VIAS • Prévoir et permettre la réunion du Groupe Ressource VIAS au sein du D.A.Re.
Échéancier	Deuxième semestre 2023
Indicateurs de résultats	Référent VIAS nommé Constitution du Groupe Nombre de réunions annuelles de ce groupe Création « Boîte à outils » opérationnelle mutualisée à l'ensemble du D.A.Re.

Fiche action 21	
Nom de l'action	La place de la vie intime, affective et sexuelle dans les différents écrits institutionnels
Objectifs	Promouvoir la place et le respect de la vie affective, relationnelle, intime et sexuelle des personnes accompagnées dans le contrat de séjour, le règlement de fonctionnement de l'établissement, les projets de fonctionnement des plateformes, le projet personnalisé d'accompagnement. Rédiger une « Charte de la vie affective, intime, et sexuelle au D.A.Re. », en collaboration avec les personnes accompagnées, idéalement en FALC. Impliquer le conseil de la vie sociale (CVS).
Groupe projet	Nommé par Directeur et Directrice Adjointe selon les besoins, en impliquant Groupe Ressource VIAS et CVS
Sous la responsabilité de	Directeur
Personnes/service/Organismes concernés	Équipe de direction Staff de direction Référent VIAS CVS Personnes accompagnées et leur famille
Moyens à mettre en œuvre	• Appropriation du contenu de la fiche thématique concernant la finalité • Réunions dédiées à l'écriture de la charte • Mise à jour du règlement de fonctionnement et du contrat de séjour • Écriture des projets de fonctionnement des plateformes
Échéancier	Au fur et à mesure de la mise à jour des différents écrits institutionnels
Indicateurs de résultats	Place effective accordée à la VIAS dans les écrits mis à jour Existence d'une « Charte de la vie affective, intime, et sexuelle au D.A.Re. »

Finalité 10. Aménager l'offre de la fonction répit.

Fiche action 22	
Nom de l'action	La fonction répit
Objectifs	Développer et structurer la fonction répit qui doit être une réponse pour éviter une situation qui se complexifie, mais aussi un temps de pause pour les aidants et/ou les familles.
Groupe projet	Les responsables de plateforme et leurs équipes
Sous la responsabilité de	Direction du D.A.Re.
Personnes/service/Organismes concernés	Tout usager du D.A.Re. Personnes sur liste d'attente
Moyens à mettre en œuvre	Appropriation du contenu de la fiche thématique concernant la finalité • S'approprier la définition du répit définie par l'HAS : Le répit est une réponse à une demande ou une attente des aidants, des familles. Toute autre forme d'accompagnements à la demande de professionnels, du jeune est un élément de son projet personnel. Le répit est un temps hors projet individuel d'accompagnement. C'est une réponse à un besoin de mise à distance entre l'aidant, la famille et le jeune et non une demande d'accompagnement pour répondre à des besoins du projet. • Définir le cadre d'accueil du répit, l'utilisation des temps de répit. • Penser des temps pour permettre aux familles d'oser demander des temps de répit • Construire un « classeur », « un fichier » avec des éléments et des informations essentielles : (adresse, numéro de tél. à jour, situation familiale et personnelle, renseignements médicaux, traitements, points de vigilance)... <i>(fiche action spécifique)</i> • Moyens humains du D.A.Re. mobilisés en fonction des besoins, sur des temps répartis sur l'année. • Ressources et moyens des familles, de l'association des parents d'élèves (APE André Bodereau) : ce qu'elles peuvent apporter • Ressources des partenaires de droits communs (exemples soirée local jeunes...) • Disponibilités des locaux, les véhicules sur les temps définis • Définir les limites temporelles • Estimation des moyens complémentaires à demander • Mise en place de moyens d'informations spécifiques aux répit auprès des familles et des partenaires.

Échéancier	À partir du 2 ^e semestre 2023
Indicateurs de résultats	<u>Quantitatifs</u> Chaque année : Le nombre de jeunes accueillis (différencier les jeunes du D.A.Re. et les jeunes non accompagnés) Le nombre de temps faits par usagers Le nombre de temps proposés et les projets différents (exemples : avec ou sans repas, avec ou sans hébergements, sur place ou en séjour, etc. Le nombre de professionnels mobilisés, la quotité des horaires nécessaires <u>Qualitatifs</u> Avoir une définition commune, reconnue par les tutelles, partagée et défendue par tous les professionnels du D.A.RE. et comprise par les partenaires et les familles. Comment les familles ont été informées de leurs droits aux répit Bilan des parents (CVS, association de parents (APE), etc.)

Annexe 2. Le plan d'action 2023-2027

	Semestres de lancement des actions									
Fiches actions	Semestre 2023 1	Semestre 2023 2	Semestre 2024 1	Semestre 2024 2	Semestre 2025 1	Semestre 2025 2	Semestre 2026 1	Semestre 2026 2	Semestre 2027 1	Semestre 2027 2
1. L'évolution du projet du groupe d'internat des plus de 16 ans										
2. L'évaluation des capacités d'autonomie résidentielle des usagers										
3. La fonction ressources										
4. Les outils spécifiques de la fonction ressources										
5. La structuration de l'amélioration continue de la qualité										
6. La réforme SERAFIN-PH et les professionnels										
7. Un répertoire des prestations en lien avec la nomenclature SERAFIN										
8. Une enquête auprès des familles sur les besoins et les prestations										
9. La participation collective des personnes accompagnées et de leurs représentants										
10. L'implication des familles, des enfants, des adolescents et des jeunes majeurs dans la vie du D.A.Re.										
11. Le développement au sein du DARE d'une conscience et d'une connaissance des risques de maltraitance										

	Semestres de lancement des actions									
Fiches actions	Semestre 2023 1	Semestre 2023 2	Semestre 2024 1	Semestre 2024 2	Semestre 2025 1	Semestre 2025 2	Semestre 2026 1	Semestre 2026 2	Semestre 2027 1	Semestre 2027 2
12. La connaissance des recommandations des bonnes pratiques professionnelles										
13. Des espaces de parole pour les professionnels										
14. Des espaces de parole pour les familles										
15. L'enrichissement des compétences parentales										
16. La communication des aides de droit commun aux familles										
17. La formation des professionnels aux spécificités de l'accompagnement des personnes présentant des TSA										
18. L'accompagnement des usagers en prenant en compte les spécificités des personnes porteuses de TSA										
19. La formation et la sensibilisation les professionnels en lien avec la vie intime, affective et sexuelle des usagers										
20. La constitution d'un groupe ressources vie intime, affective et sexuelle										
21. La place de la vie intime, affective et sexuelle dans les différents écrits institutionnels										
22. La fonction répit.										

Annexe 3. Procédure d'admission

PROCÉDURE	
ADMISSION AU D.A.Re. ANDRÉ BODEREAU	
Validé : le 10/08/2022	Par : P. ALLIZARD
À destination de tous les professionnels, familles et partenaires	Révisé en réunion psychologues / médecins en février 2021 Mis à jour août 2022

Par délégation du Directeur, la directrice adjointe est garante de la gestion de la liste d'attente et des admissions au sein du Dispositif d'Accompagnement et de Ressources (D.A.Re.) médico-social André Bodereau.

► LISTE D'ATTENTE

- Depuis l'ouverture du portail ViaTrajectoire <https://trajectoire.sante-ra.fr> avec un accès donné aux établissements et services médico-sociaux du secteur du handicap les notifications de décision délivrées par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (C.D.A.P.H) de la Maison Départementales des Personnes Handicapées (M.D.P.H) sur lesquelles le D.A.Re. est notifié nous parviennent automatiquement.
- Ainsi, à la réception d'une notification par Viatrajectoire ou remise directement au D.A.Re. par courrier, mail ou déposée sur le site internet www.D.A.Re.-bodereau.fr, l'enfant/le jeune est enregistré sur la liste d'attente. La famille est informée de l'inscription par courriel ou par voie postale. Dans ce courrier, il est proposé systématiquement aux familles, si elles le souhaitent, de nous contacter pour organiser un rendez-vous et une visite.
- Pour maintenir le dossier d'inscription à jour, il est nécessaire que la famille envoie les renouvellements de notification et fasse part de tous changement de coordonnées (adresse, téléphone...) pour rester joignable.
- La liste d'attente est gérée prioritairement par date de notification. D'autres paramètres comme l'âge de l'enfant/du jeune peuvent aussi être pris en compte.

L'admission au D.A.Re. André Bodereau ne peut s'envisager que :

- Si une décision de la CDAPH le mentionne.
- Si la notification délivrée par la CDAPH de la MDPH est valide.
- Si la famille et/ou la personne concernée respecte la procédure en vigueur.
- Si les places disponibles le permettent.

Dans le cadre de l'autorisation délivrée par l'ARS au Dispositif André Bodereau, la scolarité est prioritairement pensée en milieu ordinaire (temps plein, temps séquentiel), quel que soit la notification délivrée par la CDAPH. Ainsi, lors des rendez-vous de préadmission le maintien et le soutien à la scolarité en milieu ordinaire sont prioritairement étudiés. Par exemple, un enfant avec une notification préconisant une scolarité à temps plein au sein de l'établissement (ex-notification IME) peut être réévaluée avec la famille et les partenaires concernés (éducation nationale notamment) pour penser une scolarité à temps plein ou à temps partiel en milieu ordinaire.

► ECHANGE & RENCONTRE

Le délai d'attente étant en moyenne de plusieurs années, les familles peuvent prendre contact avec le D.A.Re quand elles le souhaitent pour actualiser et informer de la situation évolutive de l'enfant.

La famille peut demander un rendez-vous pour disposer d'informations sur le D.A.Re. (Organisation, fonctionnement) et aussi pour visiter les locaux (espaces d'accompagnement).

La directrice adjointe organise en moyenne une demi-journée de rendez-vous téléphonique par mois pour répondre aux demandes familiales ou partenariales.

Les responsables de plateformes organisent sur demande des visites individualisées pour répondre aux besoins des familles avec leurs enfants.

L'ensemble de ces échanges est enregistré dans le dossier d'inscription.

► ADMISSION

L'admission est officiellement prononcée à la signature du premier Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) qui sera réalisé à environ 6 mois du premier jour d'accueil. En effet les premiers 6 mois sont qualifiés de période d'observation, cette période permet à l'équipe de professionnels de poursuivre le recueil des attentes et propositions de nature à élaborer conjointement le PPA.

■ Temps 1 : Rendez-vous de prise de contact

Quand une place se libère, un processus de préadmission s'enclenche.

Le responsable de plateforme, à partir d'un entretien téléphonique, informe la famille de la possibilité d'une préadmission en raison d'une place disponible et fait part du processus. Un premier rendez-vous en présentiel est fixé. Ce rendez-vous vise à présenter le D.A.Re, la plateforme ciblée, le fonctionnement et à recueillir des éléments sur la situation actuelle.

■ Temps 2 : Rendez-vous de préadmission

Le responsable de la plateforme réunit le médecin et la psychologue pour présenter les premiers éléments recueillis. Les trois professionnels définissent ensemble le processus d'admission qui sera retenu au regard de la situation. Selon le choix fait, un ou deux rendez-vous peuvent avoir lieu (ex : binôme médecin/psy, RDV psy avec l'enfant différencié de la famille...).

Une prise de contact avec des acteurs intervenants auprès de l'enfant peut être fait (école, service de protection de l'enfance, thérapeutes, ...).

■ **Temps 3 : Commission d'admission**

Une fois les rendez-vous de préadmission réalisés, une commission d'admission est mise en place.

Elle est sollicitée par le responsable de plateforme qui réunit la directrice adjointe, le médecin et la psychologue pour délibérer et proposer ou non l'admission.

Dans le cas où l'admission est validée, le responsable de plateforme informe la famille. Une date d'admission est définie.

Dans le cas où l'admission n'est pas validée, un rapport écrit vient motiver le choix. La famille est rencontrée par le responsable de plateforme et l'information est communiquée à la MDPH par la directrice adjointe.

Un rapport d'admission est rédigé. Il s'agit d'un document commun, alimenté par le responsable de plateforme, le médecin et la psychologue. Le responsable de plateforme est garant de ce rapport, à l'exception des éléments médicaux (médecin). Ce rapport est classé dans le dossier de l'enfant.

► **ACCUEIL**

Pour préparer l'accueil, les éléments de présentation de l'enfant sont communiqués oralement en réunion d'équipe pluridisciplinaire. Les besoins et les premiers axes d'accompagnement sont identifiés. Le rapport d'admission est accessible à chacun des professionnels dans le dossier de l'enfant.

Le responsable de plateforme nomme un professionnel référent du parcours. Il sera présenté à la famille et à l'enfant avant son arrivée.

Les partenaires qui accompagnent l'enfant sont informés de l'admission.

Le directeur du D.A.Re. rencontre la famille et l'enfant dans le cadre de la signature du Document Individuel d'Accompagnement (DIA) qui définit les droits et obligations des signataires. Ce contrat est remis au plus tard dans les quinze jours qui suivent l'admission et signé dans le mois qui suit.

Un ensemble de documents est remis à la famille (règlement de fonctionnement, documents nécessaires à la constitution du dossier, autorisations...).

Procédure d'admission- validée le 10/08/2022